



**Les élèves scolarisés dans les UEMA, UEEA et DAR
pour enfants avec des troubles du spectre de l'autisme
en Nouvelle-Aquitaine**

Année scolaire 2022-2023

Décembre 2023

Les élèves scolarisés dans les unités
d'enseignement maternelle et élémentaire et
les dispositifs d'autorégulation
pour enfants avec des troubles du spectre de
l'autisme
en Nouvelle-Aquitaine

Année scolaire 2022-2023

Etude réalisée par
Bénédicte MARABET, CREAI Nouvelle-Aquitaine

Décembre 2023

Les points de vue exprimés dans ce document n'engagent que leurs auteurs

Sommaire

Contexte.....	7
L'offre en Nouvelle-Aquitaine	8
Les élèves scolarisés en unités d'enseignement autisme	9
Les effectifs en UEMA-UEEA.....	9
Sexe et âge des élèves dans les UEMA et UEEA	10
Les élèves accompagnés par les DAR	11
Les effectifs des élèves accompagnés par les DAR	11
Sexe et âge des élèves accompagnés par les DAR.....	11
Les locaux.....	11
Situation des enfants avant leur admission	12
Les conditions d'orientation vers les UEMA/UEEA et DAR	13
Des listes d'attente.....	14
Pour entrer en UEMA ou en UEEA	14
Pour être accompagné par un DAR.....	15
L'accessibilité aux UEMA/UEEA.....	16
Scolarisation et inclusion	18
Durée hebdomadaire de scolarisation.....	18
Temps d'inclusion	18
Respect des recommandations bonnes pratiques professionnelles.....	20
Accompagnement des familles	20
Les sorties des UEMA et UEEA.....	23
Age à la sortie et durée de scolarisation.....	23
L'orientation à la sortie	24
Ressources humaines	26
Perspectives et points de vigilance	31
Annexes.....	33
Listes des sigles.....	39

Contexte

En 2021, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié au CREAI la réalisation d'une étude sur les UEMA afin de disposer d'une **vision objective de l'activité de ces dispositifs** dans la région, de leur conformité par rapport à leur cahier des charges, du parcours des enfants accompagnés ainsi que des attentes des familles et des partenaires.

A l'issue de ce premier travail, l'ARS a décidé qu'un **recueil d'indicateurs aurait lieu à l'issue de chaque année scolaire** afin de disposer d'un **état des lieux annuel de l'activité de ces unités, des enfants accompagnés et de leur parcours**.

En 2022, les UEMA ont été intégrées à cet état des lieux, puis en 2023, les DAR.

Cet état des lieux a pour objectif une meilleure connaissance du dispositif UEMA-UEEA et DAR en Nouvelle-Aquitaine et un **pilotage concerté ARS-Education nationale**.

Ainsi, les résultats de l'enquête présentés dans ce rapport portent sur l'ensemble des UEMA, UEEA et DAR en fonctionnement durant l'année scolaire 2022-2023 en Nouvelle-Aquitaine, soit :

- 26 unités d'enseignement maternel autisme (UEMA)
- 5 unités d'enseignement élémentaire autisme (UEEA)
- 12 dispositifs d'auto-régulation (DAR) : 10 en école primaire, 2 en collège.

Les UEMA et UEEA

- unités rattachées à des établissements médico-sociaux, implantées dans des écoles et proposant un cadre de scolarisation adapté à des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme orientés par la MDPH :
 - En école maternelle, les UEMA scolarisent au maximum 7 enfants de 3 à 6 ans.
 - En école élémentaire, les UEEA scolarisent au maximum 10 enfants de 6 à 11 ans.

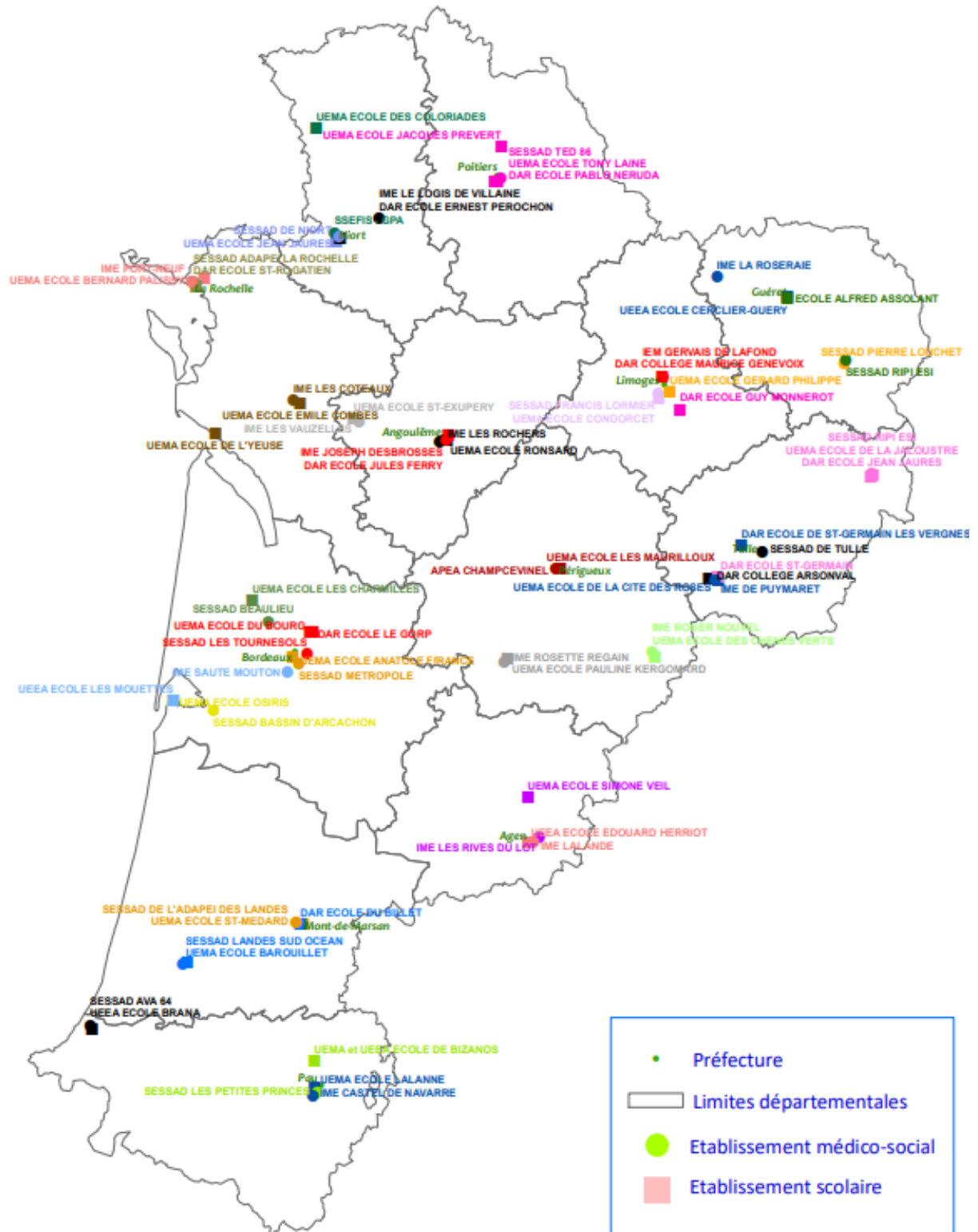
Les DAR

- dispositifs inclusifs qui offrent des modalités de scolarisation adaptée à 10 élèves avec des troubles du spectre de l'autisme, scolarisés en classe ordinaire avec un appui médico-social sur les compétences d'autorégulation
- L'autorégulation est la capacité que peut avoir une personne à maîtriser ses pensées, ses émotions et ses comportements. Les progrès des neurosciences permettent de mieux comprendre le rôle essentiel de l'autorégulation dans le fonctionnement cognitif et son développement.

L'offre en Nouvelle-Aquitaine



Les unités d'enseignement maternelle (UEMA) et élémentaire (UEEA) Autisme et les dispositifs d'autorégulation (DAR) en Nouvelle-Aquitaine - Mars 2023



Sources : FINESS et DOS Nouvelle-Aquitaine
 Réalisation : ARS Nouvelle Aquitaine - DOS - DDPSP - Pôle Etudes et Statistiques - Mars 2023

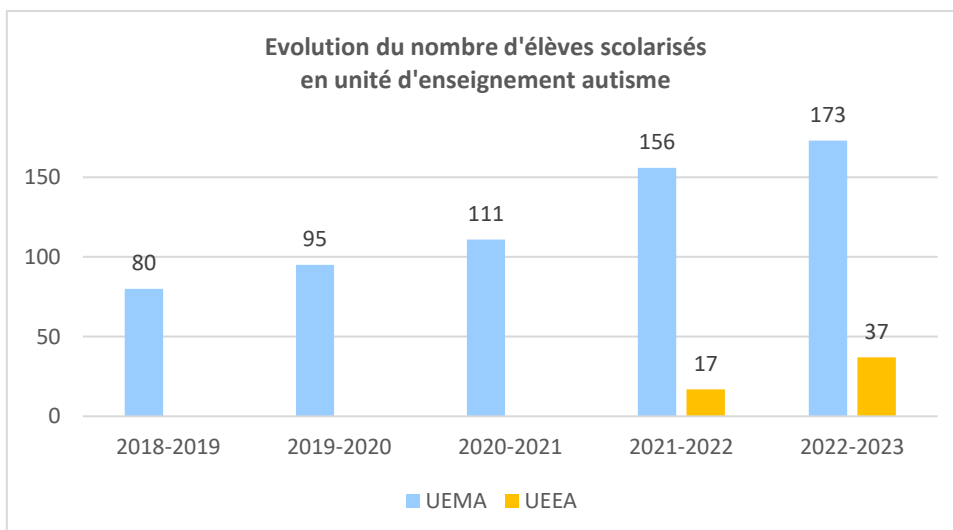
Les élèves scolarisés en unités d'enseignement autisme

Les effectifs en UEMA-UAEA

En 2022-2023, **210 enfants ont été scolarisés dans une unité d'enseignement autisme en Nouvelle-Aquitaine : 173 dans les 26 UEMA et 37 dans les 5 UAEA.**

Par rapport à l'année scolaire précédente, une **augmentation des effectifs de 21%**, toutes unités confondues est observée :

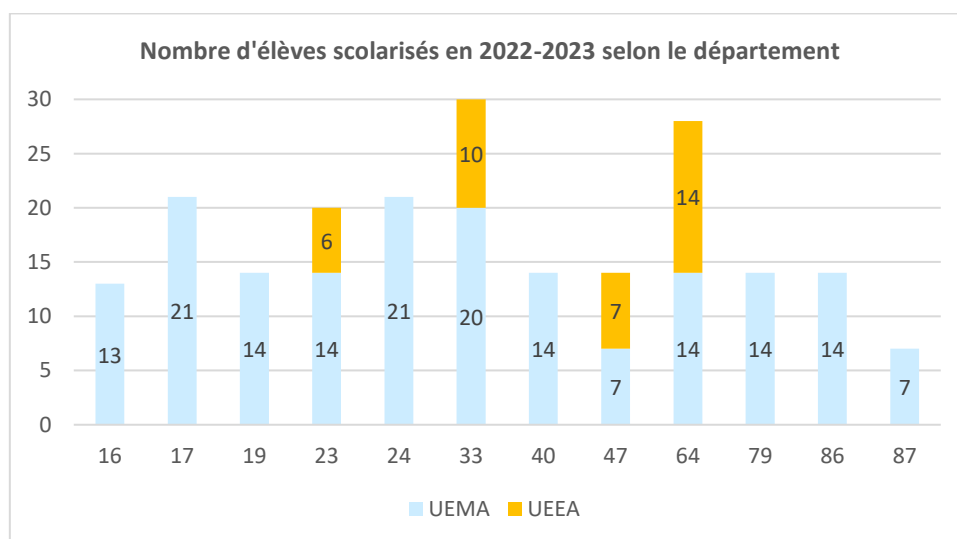
- 17 élèves supplémentaires en UEMA, grâce à l'ouverture de 3 nouvelles unités
- 20 élèves supplémentaires en UAEA, avec l'ouverture de 3 nouvelles unités également.



Source : enquête UEMA-UAEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Parmi les 26 UEMA, **22 classes font le plein** avec 7 élèves, 3 UEMA ont fonctionné avec 5 ou 6 élèves en 2022-2023 et une UEMA ayant ouvert à la rentrée 2022 a scolarisé 3 élèves.

Parmi les 5 UAEA, une seule fait le plein avec 10 élèves, les autres ont scolarisé 6 à 8 élèves en 2022-2023. Ne pas fonctionner « à plein » dès l'ouverture de l'UAEA est un souhait exprimé : « *La grande difficulté rencontrée est le profil des jeunes qui entrent à l'UAEA avec de gros troubles du comportement qui demandent du un pour un, qui mettent en difficulté le bon fonctionnement de l'UAEA ainsi que son organisation. Il serait intéressant sur la 1^{ère} année de ne pas démarrer l'UAEA avec 8 ou 10 jeunes* ».



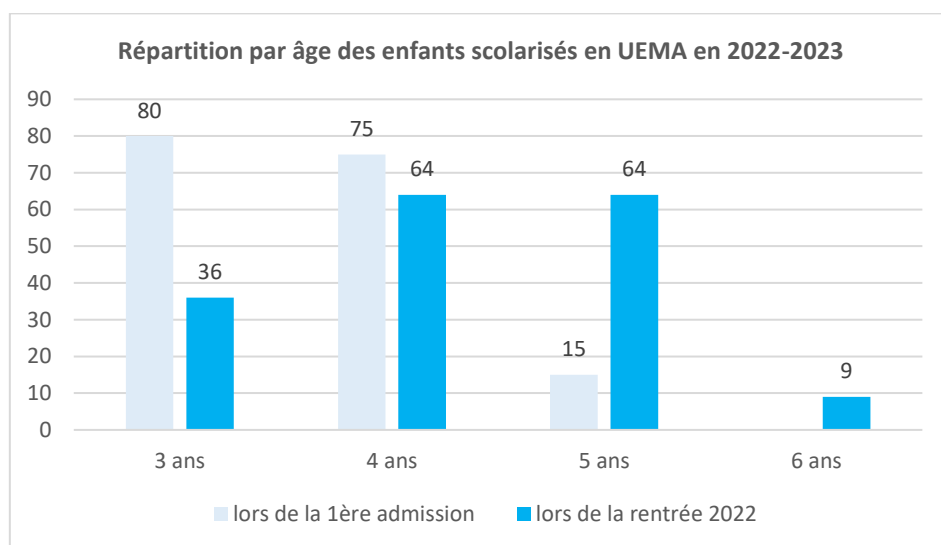
Source : enquête UEMA-UAEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Sexe et âge des élèves dans les UEMA et UEEA

Dans les UEMA, la répartition par âge des élèves au moment de la rentrée 2022-2023 montre une amplitude allant de 3 à 6 ans avec une majorité d'enfants de 4 et 5 ans.

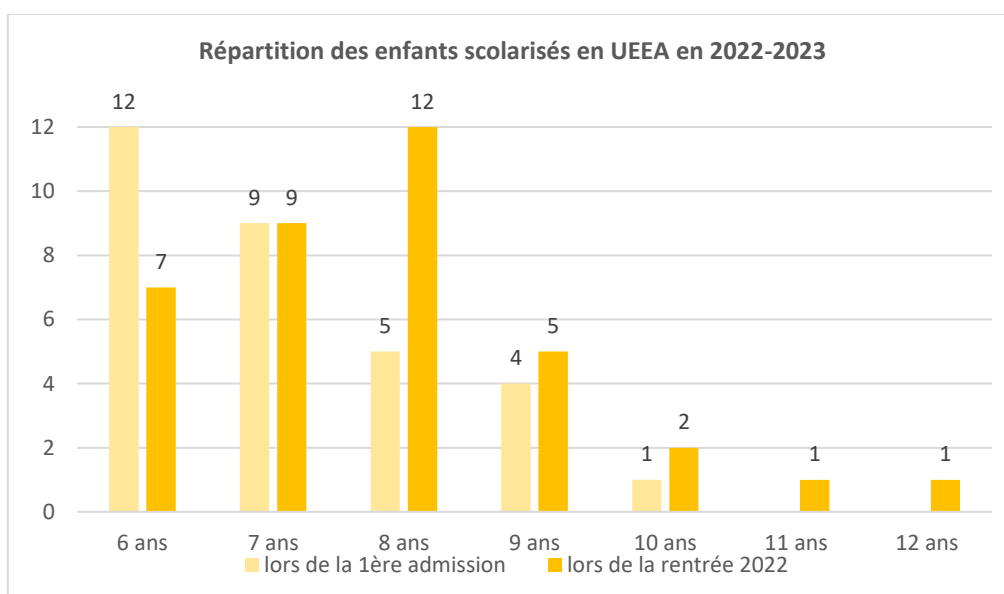
Moins de la moitié des enfants scolarisés en UEMA y sont entrés dès leurs 3 ans : 47%, pourcentage en légère progression par rapport à l'année précédente où il s'élevait à 45%. Ces enfants pourront ainsi faire un cycle complet de scolarisation de 3 années en UEMA.

La cahier des charge stipule : « Il est préconisé d'intégrer prioritairement des enfants ayant 3 ans durant l'année civile d'ouverture de l'unité, avec possibilité d'admettre des enfants de 4 ans ».



Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Dans les UEEA, les élèves étaient âgés de 6 à 12 ans lors de la rentrée de 2022. Un tiers d'entre eux (12 sur 37) ont commencé à y être scolarisés dès l'âge de 6 ans. Ces unités sont pour la plupart de création récente et se donnent pour objectif, dans un premier temps, de répondre à l'ensemble des besoins de scolarisation en UEEA sur leur territoire.



Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La surreprésentation masculine reste très marquée en UEMA-UEEA : **81% de garçons pour donc 19% de filles**. Elle est cependant en léger recul par rapport à 2021-2022 (87% de garçons et 13% de filles). Aucune fille n'est présente dans 5 UEMA.

Les élèves accompagnés par les DAR

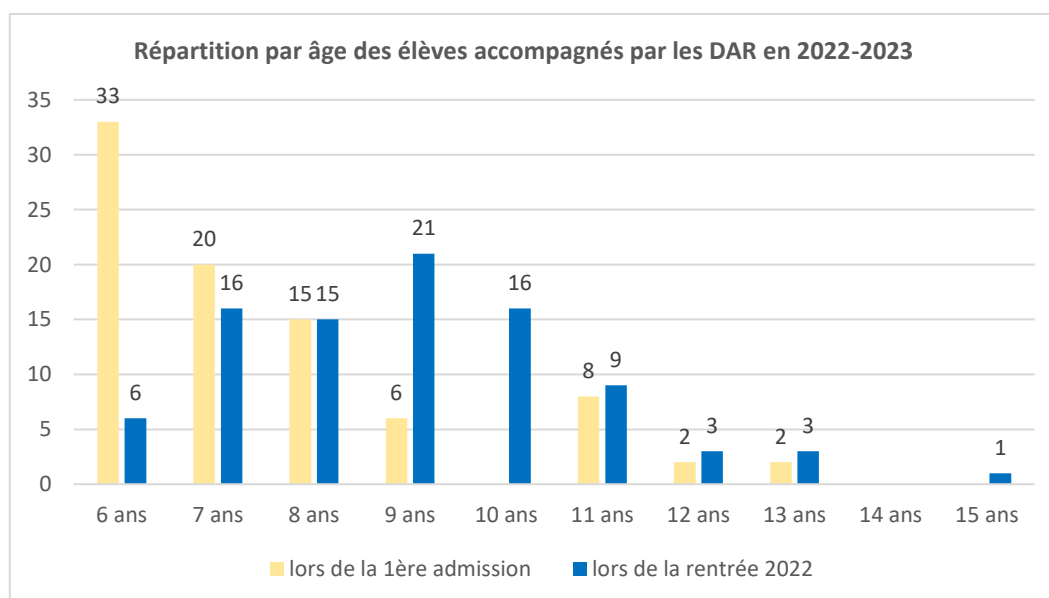
Les effectifs des élèves accompagnés par les DAR

En 2022-2023, 12 DAR, installés dans 7 départements, sont intervenus auprès de **89 élèves** (77 en école primaire, 12 en collège). Selon les DAR, le nombre d'élèves accompagnés varie entre 3¹ et 10. Les 89 élèves sont répartis **dans 66 classes différentes**.

Sexe et âge des élèves accompagnés par les DAR

La très grande majorité des élèves accompagnés par les DAR (88%) sont des garçons.

En primaire, l'accompagnement par le DAR a pu commencer dès les 6 ans de l'enfant pour près de 40% d'entre eux.



Source : enquête DAR 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

A noter : Deux DAR (33 et 87 collège) indiquent accompagner certains élèves dans l'établissement scolaire qui ne présentent pas de TSA.

Les locaux

L'adéquation des locaux des UEMA/UEEA n'a pas été explorée cette année comme elle a pu l'être lors de précédentes enquêtes. Quelques unités ont spontanément fait part des difficultés à ce sujet : nécessité d'adapter le local aux spécificités sensorielles des enfants, de formaliser un espace de travail pour les prises en charge paramédicales...

Une UEMA indique qu'elle sera contrainte de déménager dans un autre établissement scolaire compte tenu à l'inadaptation des locaux mis à sa disposition.

¹ c'est le cas des 3 DAR ayant commencé à fonctionner à la rentrée 2022

L'enquête 2023-2024 pourra réintroduire une question explorant l'adéquation des locaux qui, si elle n'est pas assurée peut être un frein au bon fonctionnement de ces unités.

Les 12 DAR en fonctionnement en 2022-2023 ont indiqué avoir une salle distincte dédiée aux activités d'autorégulation.

Le cahier des charges des DAR précise : *Bien que les élèves accueillis dans le DAR passent l'essentiel de leur temps de présence à l'école au sein de leur classe de référence, il est indispensable qu'un local - une salle de classe - soit spécifiquement dédié aux activités d'autorégulation.*

Situation des enfants avant leur admission

La répartition des élèves selon leur situation **avant l'admission** en unité d'enseignement autisme est proche de celle observée l'année dernière :

- près de la moitié (79 soit 46%) des élèves d'UEMA ont commencé leur scolarisation en maternelle ordinaire,
- pour près du quart des enfants, l'UEMA constitue le premier lieu de socialisation collective, aucun mode de garde ou de scolarisation n'ayant été mis en place auparavant,
- la majorité des élèves des UEEA (60%) ont connu une scolarisation en inclusion (classe ordinaire ou ULIS), 7 élèves de ces unités ont connu un parcours antérieur en UEMA (soit un élèves sur 5).

Parmi les enfants accompagnés par les DAR, la grande majorité (80%) était auparavant scolarisée en classe ordinaire. Des sorties d'UEMA, voire d'IME, étayées par l'intervention du DAR, sont aussi observées mais comme le précise le cahier des charges des DAR

« ils n'ont pas non plus vocation à accueillir de façon systématique les élèves avec TSA scolarisés préalablement en unité d'enseignement autisme »².

Lieu d'accueil principal des enfants avant leur admission en UEMA, UEEA ou DAR

	UEMA		UEEA		DAR	
	<i>effectif</i>	%	<i>effectif</i>	%	<i>effectif</i>	%
Crèche	24	14%	-		-	
Classe ordinaire	79	46%	12	32%	72	81%
UEMA	15	9%	7	19%	13	15%
ULIS	-	0%	10	27%	1	1%
IME	-		-		2	2%
Autre activité	8	5%	3	8%	1	1%
Pas de mode de garde ou de scolarisation	41	24%	-		-	
Non précisé	6	3%	5	14%		
TOTAL	173	100,0	37	100,0	89	100,0

Source : enquête UEMA-UEEA-DAR 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

² NSTRUCTION INTERMINISTERIELLE N° DIA/DGCS/SD3B/DGESCO/2021/195 du 3 septembre 2021 relative à la création de dispositifs d'auto-régulation (DAR) pour les élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme, dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neurodéveloppement

Les conditions d'orientation vers les UEMA/UEEA et DAR

Les conditions d'orientation vers les UEMA, UEEA et DAR n'ont pas fait l'objet de question spécifique dans cette enquête, comme ce fut le cas lors de la 1^{ère} étude sur les UEMA³. A l'époque, plusieurs préconisations avaient été formulées pour renforcer le repérage précoce des enfants concernés, mettre en place des commissions d'admission interinstitutionnelles et harmoniser les critères d'admission.

Plusieurs UEMA/UEEA et DAR ont abordé spontanément ces questions dans l'enquête 2022-2023 et fait part de leur vœux pour une meilleure gestion des parcours des élèves :

- Organiser des temps d'échanges réguliers avec MDPH sur les orientations dès le mois de janvier avec la présence concomitante du médico-social et de l'Education nationale,
- Recueillir des bilans fonctionnels avant la commission d'admission pour mieux connaître les profils et adapter les modalités d'intervention,
- Travailler les orientations avec la MDPH et l'EN et déterminer des critères d'admission pour aider la commission d'admission multipartenariale à mieux objectiver les décisions d'admission,
- Rencontrer les jeunes qui sont sur liste d'attente sur leur lieu de scolarisation ainsi que l'équipe pédagogique les accompagnant.

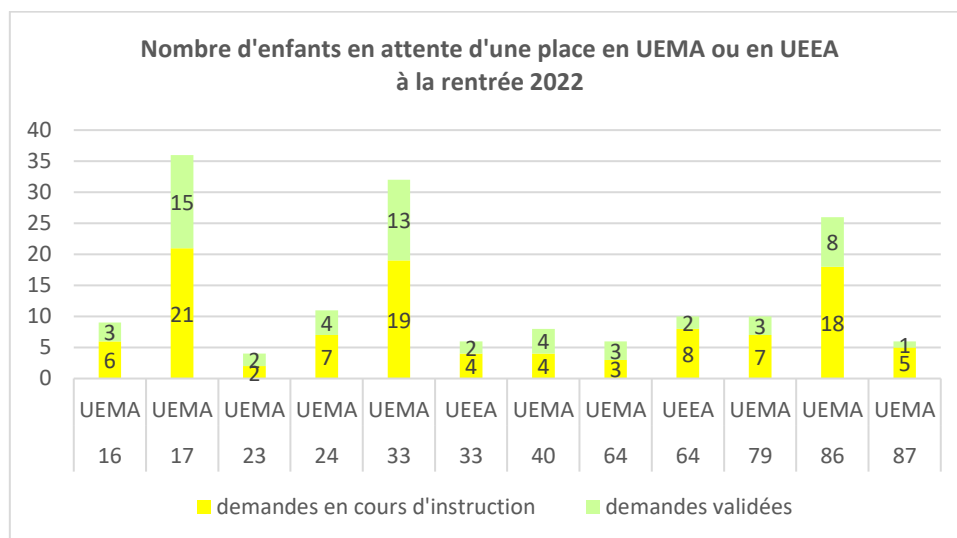
Un nouveau point à l'échelle de la région sur ces conditions d'orientation vers ces unités et dispositifs, en constat développement, associant MDPH, Education nationale et médico-social serait probablement nécessaire pour repérer les protocoles opérants et les faire connaître à tous.

³ <https://creai-nouvelleaquitaine.org/wp-content/uploads/2022/02/Analyse-enquete-UEMA-Vfinale.pdf>

Des listes d'attente

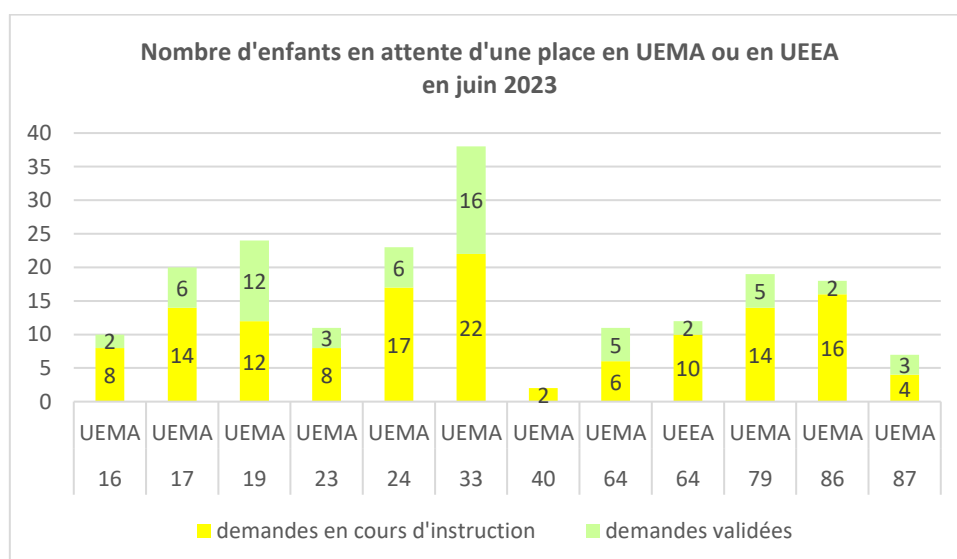
Pour entrer en UEMA ou en UEEA

A la rentrée 2022, des enfants étaient en attente d'admission dans 23 unités (21 UEMA sur 26 et 2 UEEA sur 5). Au total, **164 situations étaient dénombrées** : 104 demandes en cours d'instruction et 60 demandes validées. Lors de la rentrée précédente en 2021, 64 enfants en attente d'admission avaient été recensés. L'offre s'est étoffée depuis au niveau régional mais **la demande augmente plus rapidement**, les parents souhaitant ce mode de scolarisation pour leur enfant avec TSA, si ses troubles ne lui permettent pas l'accès à une classe ordinaire.



Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

En juin 2023, les UEMA et UEEA recensaient **195 enfants en liste d'attente** pour la prochaine rentrée (contre 97 en juin 2022), 133 enfants dont la demande est en cours d'instruction, 62 dont la demande est validée mais qui ne pourront pas être admis dans l'unité à la rentrée 2023.

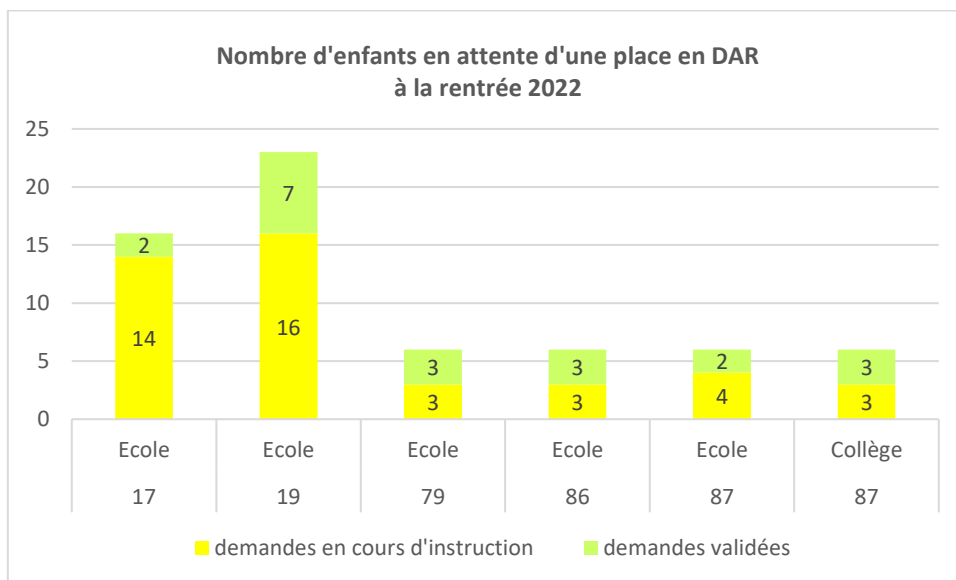


Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Des admissions sont possibles en cours d'année dans la plupart des UEMA (sauf dans quatre situées en Corrèze et Haute-Vienne) et dans toutes les UEEA.

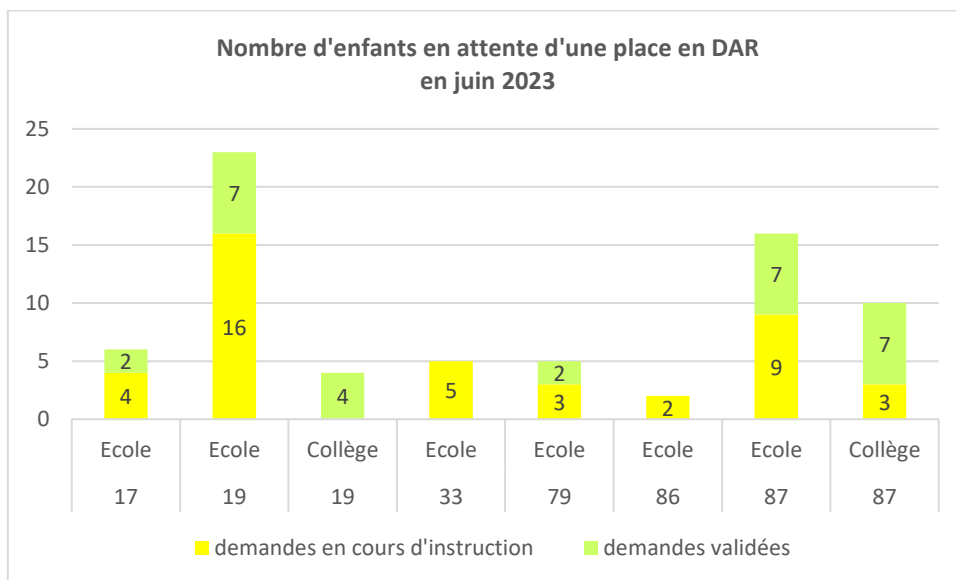
Pour être accompagné par un DAR

A la rentrée 2022, des élèves étaient en attente d'un accompagnement dans 8 des 12 DAR. Au total, **63 situations étaient dénombrées** : 43 demandes en cours d'instruction et 20 demandes validées.



Source : enquête DAR 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

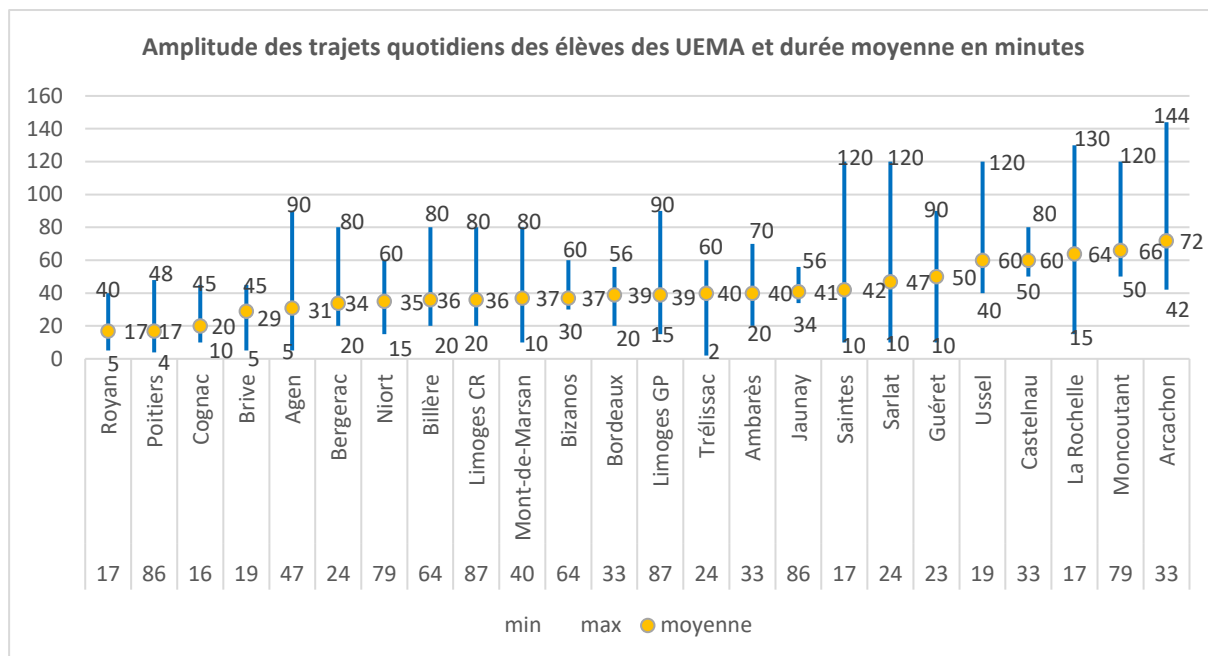
En juin 2023, 10 des 12 DAR recensaient **71 enfants en liste d'attente** pour la prochaine rentrée : 42 enfants dont la demande est en cours d'instruction, 29 dont la demande est validée mais qui ne pourront pas être accompagnés à la rentrée 2023.



Source : enquête DAR 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

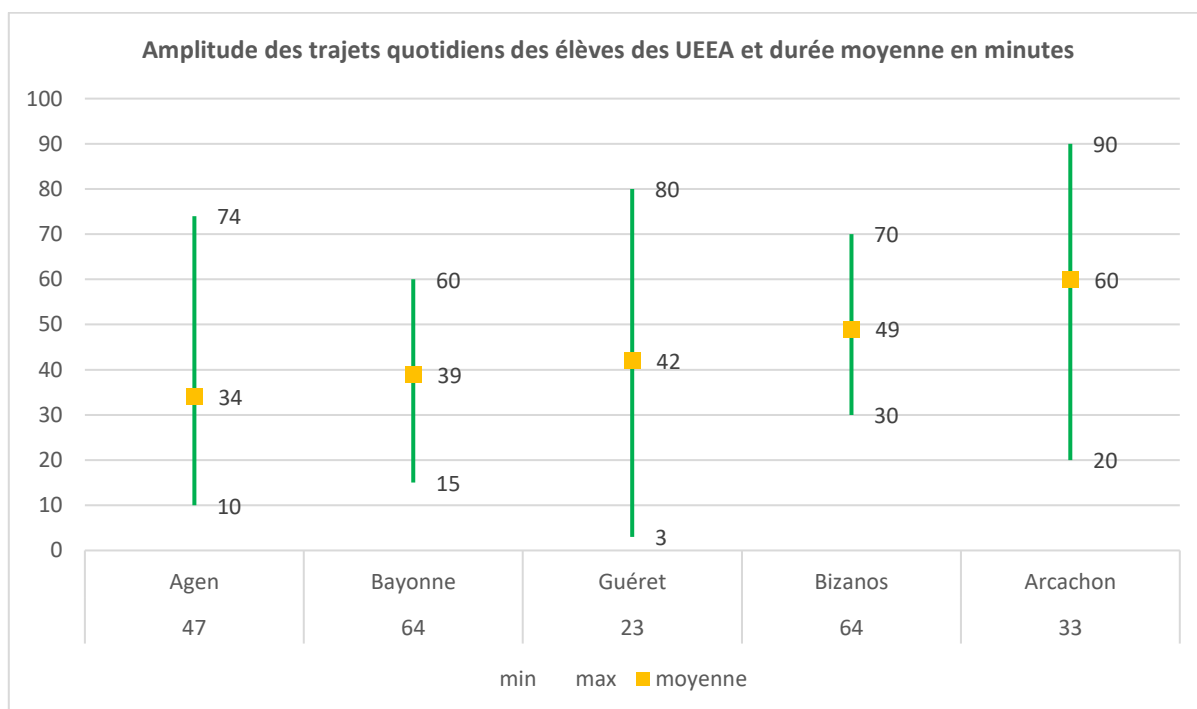
L'accessibilité aux UEMA/UEEA

Les **durées moyennes** des trajets quotidiens (dans le graphique ci-dessous : valeur au centre des segments avec un point orange) pour les élèves des UEMA s'échelonnent entre **un quart d'heure et une heure et quart** mais quelques enfants peuvent avoir deux heures et plus de trajet par jour.

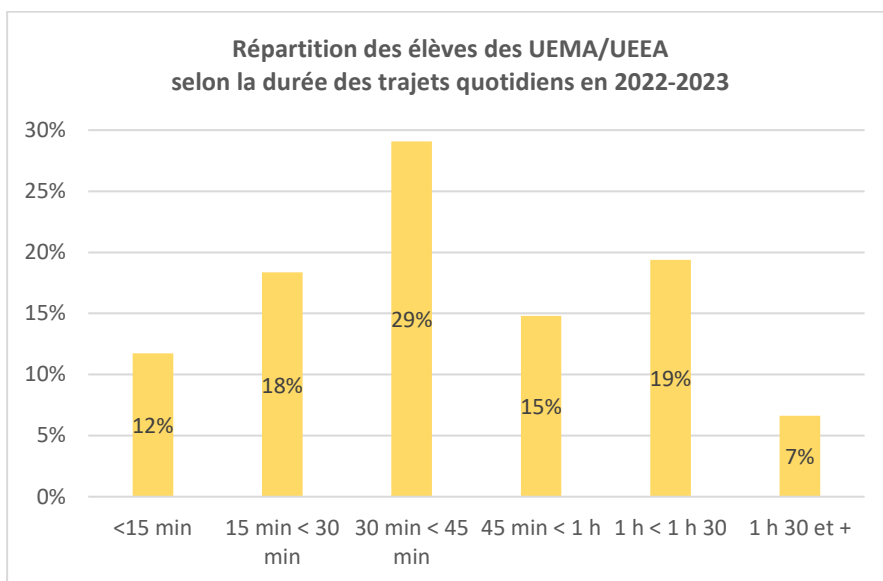


Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les durées moyennes de trajets des élèves d'UEEA s'échelonnent entre 30 et 60 minutes.



Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine



En 2022-2023, 30% des élèves des UEMA-UEEA ont moins d'une demi-heure de trajet par jour (ils étaient 40% dans ce cas en 2021-2022)

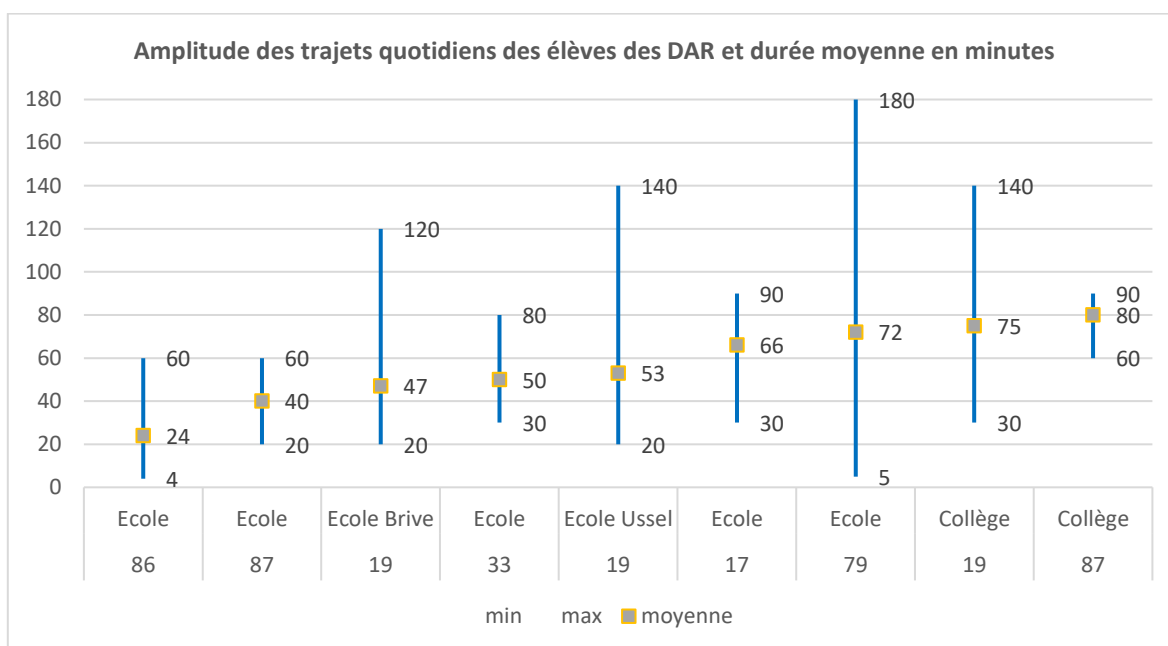
Plus du quart (26%, soit 51 élèves) passe au **moins une heure par jour dans les transports**. Un CRA a déjà alerté sur ce point : « *les durées des trajets peuvent être un frein majeur à la bonne intégration d'un enfant* ».

Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine
exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

L'éloignement du domicile des enfants entraîne **fatigabilité et frais de transports importants**.

Tous les DAR n'ont pas précisé la durée des trajets des élèves qu'ils accompagnent.

Le DAR des Landes a indiqué que les trajets n'excédaient pas 15 minutes. Ces trajets moyens sont partout ailleurs beaucoup plus conséquents et se situent entre 24 et 80 minutes.



Source : enquête DAR 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine - exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Scolarisation et inclusion

Durée hebdomadaire de scolarisation

Le cahier des charges indique à ce propos : « Les élèves de l'UEM sont présents à l'école sur la même durée que l'ensemble des élèves d'école maternelle. Ils ne pourront pas être scolarisés dans cette UEM à temps partiel ».

Nombre moyen d'heures de scolarisation par semaine

	UEMA ⁴	UEEA	DAR ⁵
Scolarisation à temps plein (24 h /semaine)	84% (en progression par rapport à 2021-2022 : 70%)	64%	83%
Scolarisation à presque temps plein (au moins 20 h /semaine)	12%	27%	13%
Scolarisation inférieure à 20 h /semaine	4% (de 14 à 19 h), soit 6 enfants Raisons : - grande fatigabilité, - retard important de développement - graves soucis de santé nécessitant des hospitalisations très fréquentes	9%, soit 3 enfants Raisons : troubles du comportement importants, entraînant une prise en charge en hôpital de jour sur le temps scolaire.	4%, soit 3 enfants Raisons : - grande fatigabilité, - temps de transport très long - rééducation sur le temps scolaire

Temps d'inclusion

- Pour la quasi-totalité des unités, les **temps de récréation** se font en même temps que pour les autres élèves de la même classe d'âge (des restrictions sont signalées dans 2 unités).
- **La restauration** des élèves des UEMA-UEEA concomitante avec les élèves de la même classe d'âge est plus limitée et concerne **20 unités sur 31**. La présence d'enfants avec TSA dans l'école peut inciter à des aménagement profitables à tous « Réorganisation de l'école sur la pause méridienne en 2 services (sensorialité) ».
- **L'accès à l'accueil périscolaire** des enfants des UEMA/UEEA semble se heurter à davantage de difficultés. Il est ouvert à tous les élèves dans **13 unités sur 31**, à certains dans 10 unités et dans 8 unités, les élèves n'y ont pas accès. La poursuite du travail de sensibilisation déjà engagé avec les mairies et leur personnel paraît nécessaire pour lever les obstacles à ces inclusions. Notons que sur ce type d'actions, notamment, les EMAS peuvent être mobilisées avec succès.

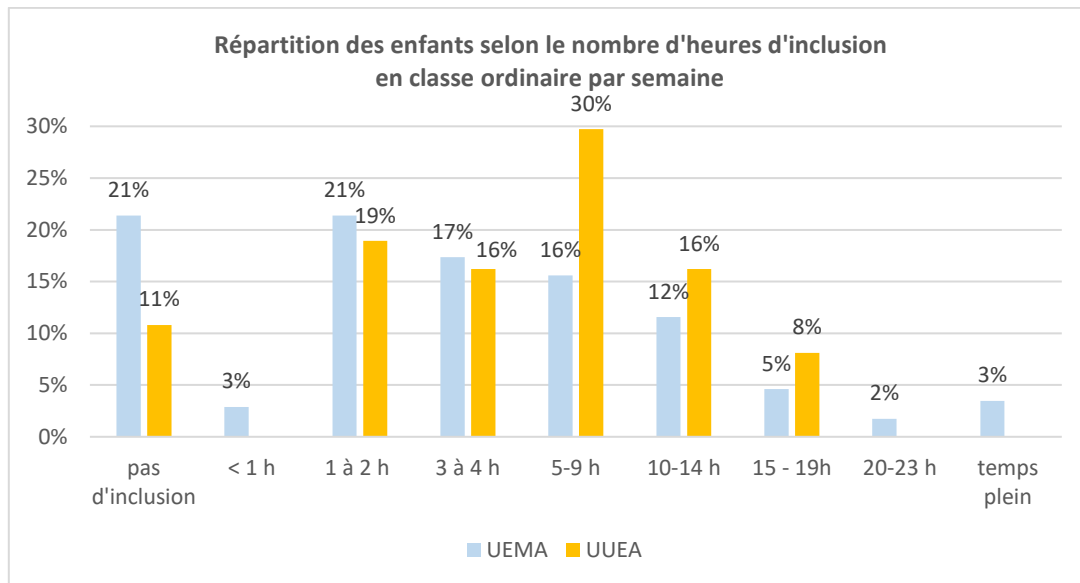
⁴ Attention : nombre d'heures mentionné pour 160 enfants sur les 173 scolarisés en UEMA

⁵ Attention : nombre d'heures mentionné pour 72 enfants sur les 89 accompagnés par un DAR

Le cahier des charges précise concernant **l'organisation du temps scolaire** en UEMA :

Le projet de l'UEM vise la scolarisation des élèves en milieu scolaire ordinaire à l'issue des trois années d'accompagnement, ou en cours. Le projet comprend par conséquent **des temps d'inclusion en classe ordinaire**, accompagnés par un membre de l'équipe, qui seront organisés en fonction du PPS et du PIA de l'élève. Ces temps doivent être progressivement augmentés et ajustés aux possibilités et besoins de l'élève.

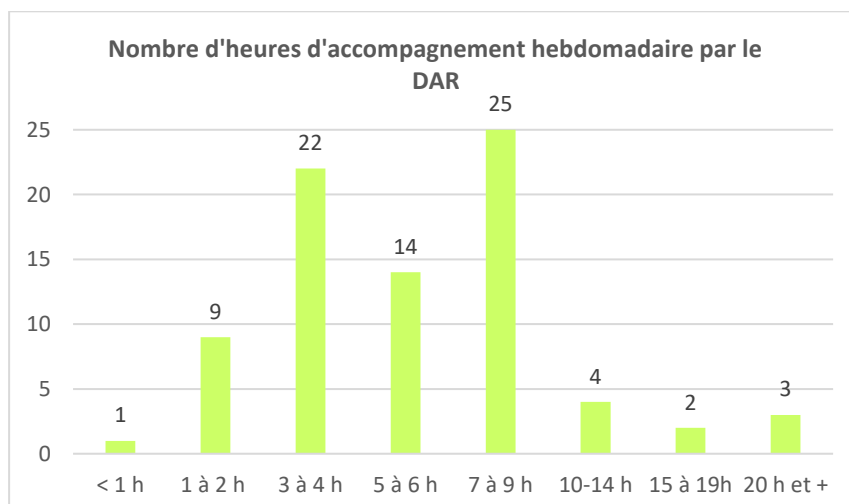
La proportion d'élèves bénéficiant de temps d'inclusion en classe à ordinaire s'élève à **80% en UEMA et 90% en UEEA**. Ces temps d'inclusion s'échelonnent sur une **large amplitude, allant d'un quart d'heure par semaine à un temps plein**. Globalement, les temps d'inclusion augmentent au fil de la scolarisation dans ces unités et sont plus importants pour les élèves des UEEA.



Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les objectifs d'inclusion que se fixent les équipes doivent parfois être revus à la baisse en raison notamment :

- Du profil et du niveau des élèves « *beaucoup de troubles* », « *retard global de développement important* ».
- Des freins « *opposés par certains enseignants* » pour des inclusions dans les classes d'âge. Le choix de l'école pour implanter ces unités est vraiment crucial et il est utile s'assurer au préalable que le projet sera soutenu par la communauté éducative.



Dans les DAR, la durée moyenne de l'accompagnement des élèves par semaine est de 5 heures avec des besoins très variables selon les enfants. Dans 10 des 12 DAR, les élèves accompagnés peuvent venir dans la salle du DAR en dehors des temps définis au préalable.

Respect des recommandations bonnes pratiques professionnelles

A quelques exceptions, les UEMA-UEEA et les DAR déclarent mettre en œuvre les RBPP concernant l'accompagnement des enfants avec TSA rappelées dans leur cahier des charges.

Mise en œuvre des recommandations HAS dans les UEMA, UEEA et DAR en 2022-2023

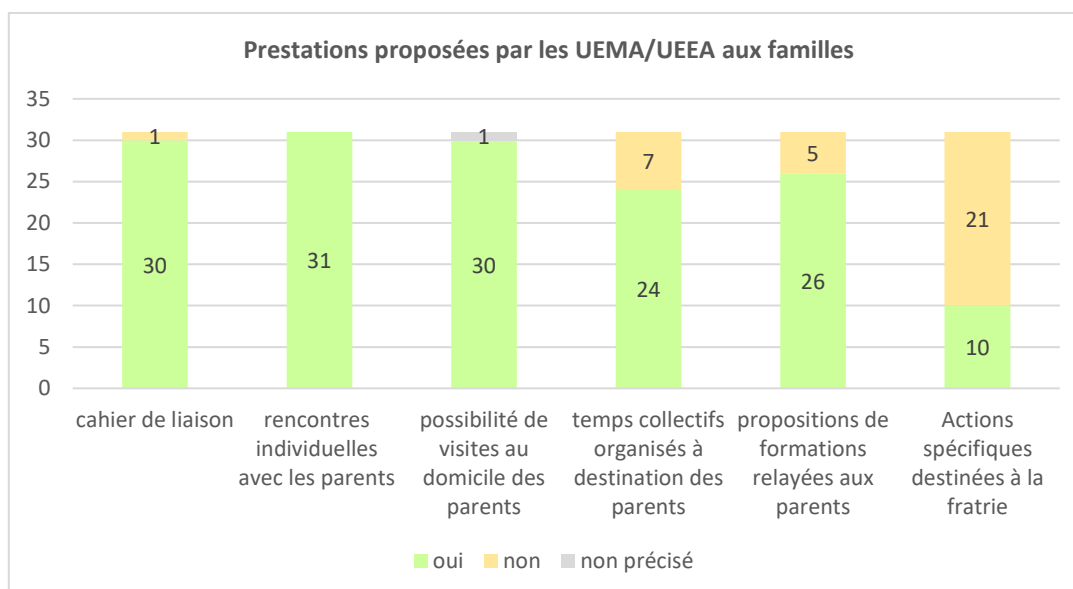
	UEMA	UEEA	DAR
<i>Nombre unités/dispositifs</i>	26	5	12
<i>Nombre élèves</i>	173	37	89
Diagnostic de TSA documenté dans le dossier			
Nombre unités/dispositifs mettant en œuvre	25	5	12
Nombre élèves concernés	139	24	88
Evaluation fonctionnelle initiale			
Nombre unités/dispositifs mettant en œuvre	24	5	12
Nombre élèves concernés	131	24	61
Evaluation annuelle du développement			
Nombre unités/dispositifs mettant en œuvre	24	4	11
Nombre élèves concernés	132	12	58

Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Parfois, la mise en œuvre pratiques de ces recommandations, peut se heurter à des difficultés comme dans un DAR où l'absence de la neuropsychologue, pas remplacée, ne permet pas de conduire les évaluations.

Accompagnement des familles

Dans les UEMA/UEEA, l'accompagnement des familles, le cahier de liaison, les rencontres individuelles avec les parents et les visites à domicile selon les besoins sont mises en pratique partout, à deux exceptions près.



Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

L'adhésion des familles peut être facilitée par des propositions de formation, tout au long de l'année, et par des actions de guidance parentale.

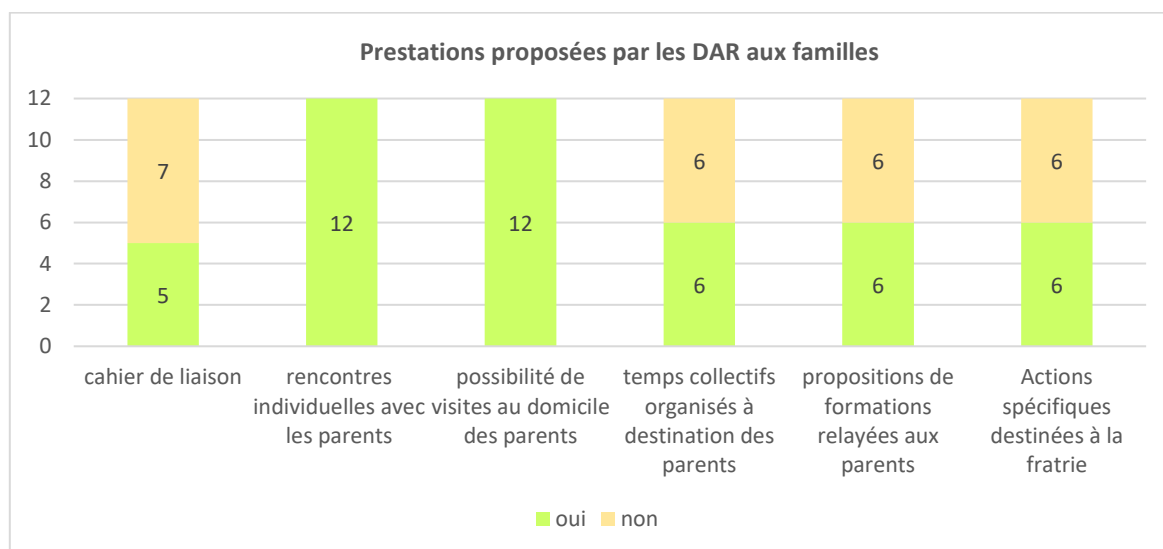
Des difficultés peuvent être rencontrées pour mettre en œuvre ces actions :

- Le temps à dégager pour les visites à domicile « *Peu de temps pour les domiciles car les professionnels sont présents de 8 h30 à 17 h à l'école, le mercredi matin étant consacré aux temps de réunion d'équipe* ».
- Des parents parfois difficilement mobilisables : lente adhésion, faible appropriation des outils proposés, barrière de la langue, épuisement des familles...

Certaines UEMA/UEEA ont évoqué des axes à renforcer dans l'accompagnement des familles :

- Rencontrer des familles en binôme EN-MS (33)
- Développer la guidance parentale et inviter les familles à s'impliquer davantage (16)
- Proposer un café parents (64, 79, 87)
- Mettre en place un travail / des rencontres à destination des fratries (24, 33, 47, 64).

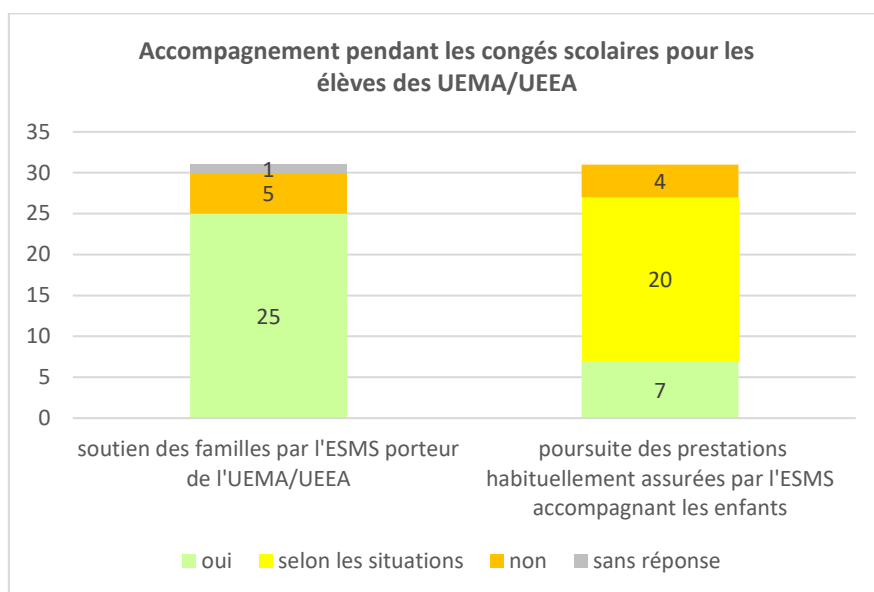
Dans les DAR, les prestations à l'attention des familles se mettent en place progressivement. Les rencontres individuelles avec les parents et les visites à domicile selon les besoins sont assurées partout.



Source : enquête DAR 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Certains DAR ont fait part de leur projet de développer de nouvelles modalités d'accompagnement comme la mise en place de groupes fratries (19), de groupes parents (79) ou de formation à destination des familles (87).

La circulaire de 2016 prévoit que les temps d'intervention auprès de l'enfant soient faits en partie : « sur les temps périscolaires (avant ou après la classe), dans la mesure où un ou plusieurs parents d'élèves scolarisés dans l'UEM le demandent et lors des vacances dans un volume horaire et une régularité fixée par l'équipe médico-sociale intervenant dans l'UEM et en fonction de ses moyens ».

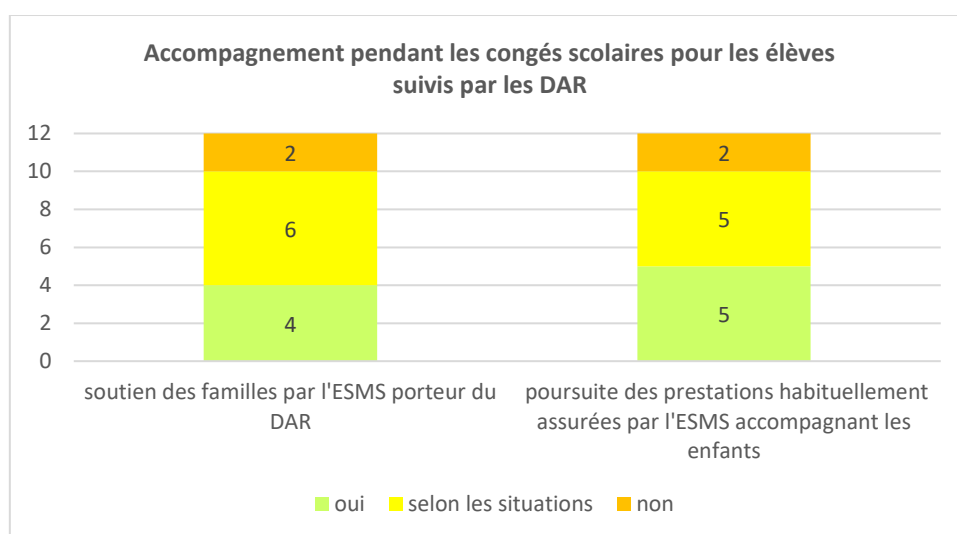


Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Pendant les périodes de congés scolaires, dans 80% des unités (25 sur 31), les parents peuvent bénéficier d'un soutien via les ESMS portant ces unités.

La poursuite des accompagnements et la mise en œuvre des prestations habituelles sont assurées par 27 unités sur 31 mais pas nécessairement de manière systématique. Cette enquête ne permet pas de dire si des demandes des familles pendant les congés peuvent ne pas être satisfaites, faute de réponses apportées par l'ESMS porteur. Certains unités ont pour projet de proposer un accompagnement plus dense pendant les temps de vacances (notamment dans le 17).

A noter : il n'y a aucune unité où pendant les congés scolaires il n'y a ni soutien des familles pendant les congés ni mise en œuvre des prestations habituelles via l'ESMS porteur.



Source : enquête DAR 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les sorties des UEMA et UEEA

En juin 2023, parmi les 210 enfants scolarisés en UEMA et UEEA, **70 en sont sortis définitivement** :

- 67 enfants des UEMA (soit 39% des effectifs),
- 3 enfants des UEEA (soit 8% des effectifs).

Les UEMA ont enregistré chacune entre 1 et 7 sorties, à l'exception de l'une d'elles, ouverte seulement depuis la rentrée 2022 d'où aucune sortie n'a eu lieu.

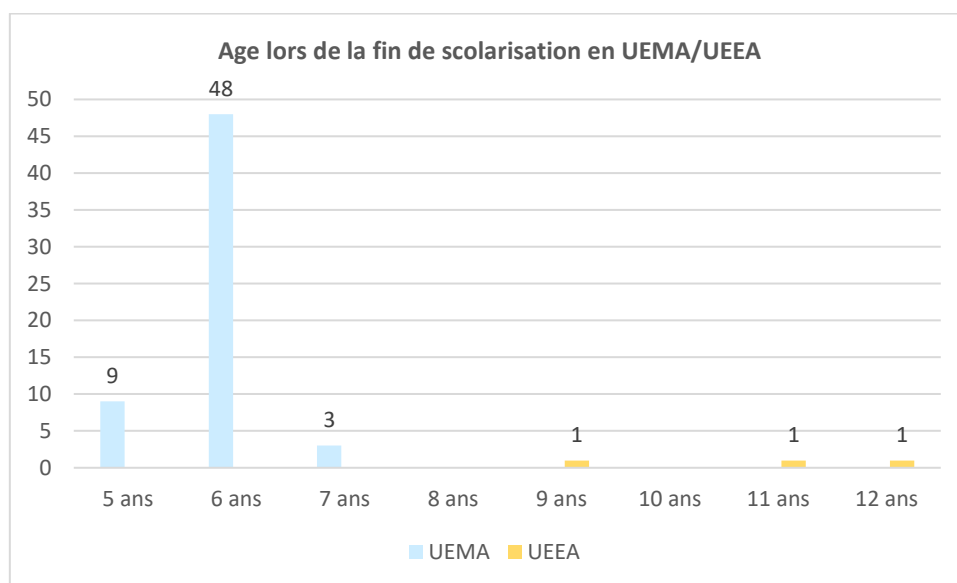
Les sorties des UEEA n'ont concerné que 2 unités, aucune sortie n'a eu lieu dans les 3 UEEA ayant commencé leur activité à la rentrée 2022.

Pour la grande majorité des UEMA/UEEA (27 sur 31), les sorties font systématiquement l'objet d'une **préparation concertée** professionnels / parents / MDPH dès le début de la dernière année scolaire⁶. Cette pratique nécessite de construire les projets de sorties « *en s'ajustant à l'espace-temps entre le dépôt de la demande d'orientation à la MDPH et l'évolution de l'enfant au cours de l'année scolaire* ».

Age à la sortie et durée de scolarisation

L'âge lors de la sortie montre qu'il y a peu de sorties anticipées, c'est-à-dire avant l'âge de 6 ans depuis les UEMA et de 11 ans depuis les UEEA.

En UEMA, **85% des enfants sont restés scolarisés jusqu'à leurs 6 ans**, voire leurs 7 ans pour certains d'entre eux.



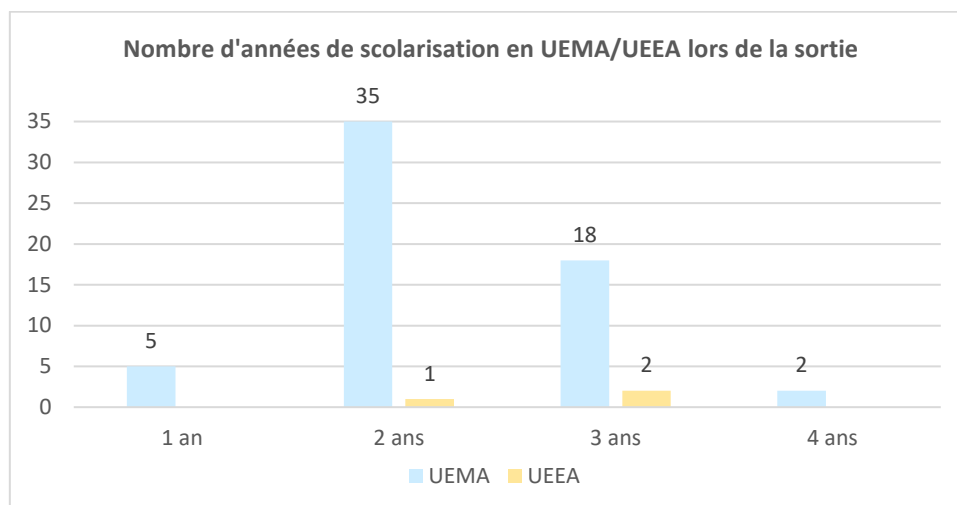
Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les 9 sorties anticipées des UEMA à 5 ans s'explique, le plus souvent par :

- une inclusion totale en milieu ordinaire de scolarisation (6 enfants),
- une réorientation vers un IME (2 enfants),
- et pour un enfant, une « *erreur de diagnostic* » est évoquée.

⁶ A noter que 3 des 4 UEMA n'ayant pas encore mis en œuvre cette préparation concertée des sorties ont commencé à fonctionner à la rentrée 2022.

A la sortie de l'UEMA, seuls 30% des enfants ont bénéficié d'un cycle complet de 3 ans au sein de cette unité. Ce pourcentage reste faible et est à rapprocher du fait que moins de la moitié des enfants entrent dans ces unités dès leurs 3 ans.



Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

L'orientation à la sortie

Pour mieux analyser les sorties et mettre en évidence **des écarts éventuels entre les projets et les orientations effectives**, le questionnaire distinguait :

- d'une part l'orientation retenue dans l'idéal, c'est-à-dire la plus adaptée aux besoins de l'enfant sans tenir compte de la réalité de l'offre ou d'autres obstacles
- et d'autre part l'orientation finalement mise en œuvre.

Sorties des UEMA et des UEEA

Orientations idéale et réalisée lors de la sortie des UEMA -juin 2023

	Orientation idéale		Orientation réalisée	
	effectif	%	effectif	%
CP/classe ordinaire	5	7,9%	5	7,9%
Maintien en grande section	4	6,3%	10	15,9%
<i>Avec SESSAD</i>	2		1	
<i>Sans SESSAD</i>	2		9	
ULIS primaire	14	22,2%	19	30,2%
<i>ULIS TSA</i>	6		9	
<i>ULIS TSA + SESSAD</i>	8		1	
<i>ULIS non TSA</i>	-		6	
<i>ULIS non TSA + SESSAD</i>	-		3	
DAR	2	3,2%	1	1,6%
UEEA	9	14,3%	4	6,3%
IME	28	44,4%	18	28,6%
IEM	1	1,6%	1	1,6%
En attente	-		5	7,9%
TOTAL	63	100,0%	63	100,0%

Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

- Pour plus de la moitié des enfants sortant des UEMA (54%), la scolarité se poursuit en inclusion, le plus souvent en ULIS (30%).
- Les conditions d'orientations vers les ULIS sont en partie en décalage avec ce qui était souhaité : moins d'orientation effective en ULIS TSA mais plus en ULIS non spécifiques aux TSA (plus généralistes, troubles des fonctions cognitives) et moins d'accompagnement en complément par un SESSAD que souhaité.
- Des orientations vers des établissements médico-sociaux concernent 30% des jeunes (tous en IME sauf un en IEM) mais elles sont moins nombreuses que ce qui était souhaité : 10 jeunes sont maintenus « par défaut » en inclusion. Ce pourcentage d'enfants sortant d'UEMA pour lesquels l'orientation en IME est jugée la plus appropriée peut paraître important (44%). Il est à relier aux constats que font certaines unités sur les profils d'enfants « *TSA sévères avec des troubles du comportement importants* » qui y sont scolarisés.

Trois sorties des UEEA ont eu lieu. Les orientations mises en œuvre sont conformes au projet pour deux élèves : un jeune a poursuivi sa scolarisation en classe ordinaire, un autre est entré en IME. Pour le 3^{ème} jeune, le projet de scolarisation en ULIS TSA collège avec PCPE n'a pas abouti et il est désormais scolarisé dans sa famille.

Les difficultés pour mettre en œuvre des sorties en adéquation avec les besoins des enfants sont avant tout liées, selon les UEMA, **au manque de places en SESSAD et IME TSA**, cité sur plusieurs départements (16, 19, 33, 40, 47, 86, 87) et ce, **malgré la progression considérable de l'offre** dans la région au cours des 5 dernières années, comme le montre le tableau ci-dessous.

Nombre de places installées avec agrément TSA en Nouvelle-Aquitaine

Catégorie d'ESMS	31/12/2017	31/12/2022	Evolution 2017-2022	
			En nb de places	En %
SESSAD	377	869	+ 492	131%
IME	427	596	+ 169	28%

Sources : Handidonnées - FINESS

Sorties des DAR

Orientations idéale et réalisée lors de la sortie des DAR -juin 2023

	Orientations idéale	Orientations réalisée
Classe ordinaire primaire	-	1
Classe ord. collège avec SESSAD	2	3
Classe ordinaire lycée pro	1	1
ULIS TSA	5	5
<i>Primaire sans SESSAD</i>	2	1
<i>Collège sans SESSAD</i>	1	2
<i>Collège avec SESSAD</i>	2	2
DAR	3	2
<i>école</i>	1	1
<i>collège</i>	2	1
IME/UEE	3	2
déménagement	1	1
TOTAL	15	15

Globalement, une bonne adéquation est observée entre les orientations jugées idéales à la sortie des DAR et les orientations mises en œuvre. La grande majorité des jeunes (12/15) continue à être scolarisée en inclusion.

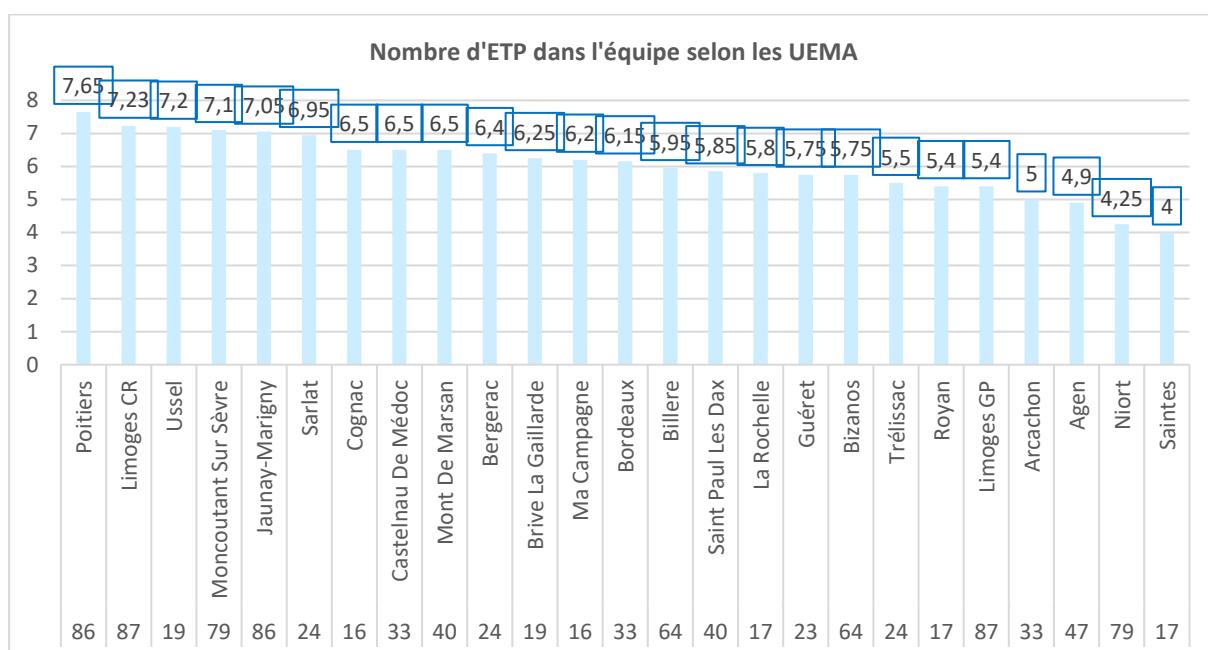
Source : enquête DAR 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine
Exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Ressources humaines

Dans les UEMA

Les effectifs des professionnels des 25 UEMA de Nouvelle-Aquitaine⁷ représentent **151,2 postes en équivalents temps plein (ETP)**, soit en moyenne **6 ETP par UEMA**, avec des variations assez importantes d'une UEMA à l'autre.

Sur la base d'UEMA à 7 élèves, le taux d'encadrement moyen en Nouvelle-Aquitaine est de **0,86 professionnel par enfant** et est donc supérieur au taux d'encadrement minimal de 0,7 recommandé par le cahier des charges des UEMA.



Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

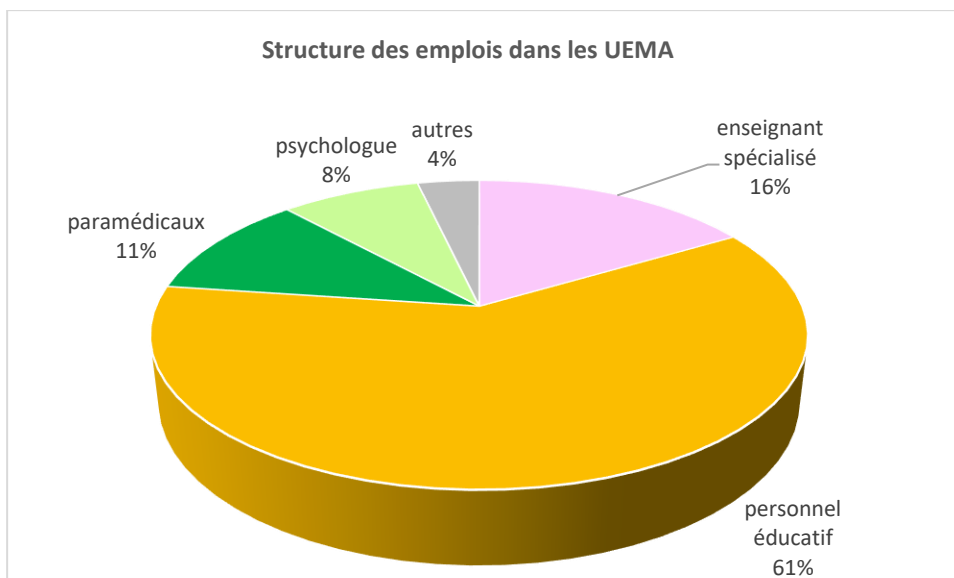
Le cahier des charges des UEMA stipule que l'équipe intervenant dans l'unité est composée d'un enseignant spécialisé, de professionnels éducatifs, paramédicaux et d'un psychologue.

Toutes les UEMA ont :

- un enseignant spécialisé à temps plein
- ont du personnel éducatif, entre 2,7 et 5 ETP par unité
- disposent de personnel paramédical (sauf une), entre 0,25 et 2 ETP par unité. Des conventions avec des orthophonistes libérales sont signalées
- disposent d'un.e psychologue, le plus souvent à mi-temps (entre 0,2 et 1 ETP). C'est la 1^{ère} année que ce constat de couverture de toutes les UEMA par ce type de professionnel peut être fait.

D'autres catégories de personnels sont mentionnées dans une majorité d'UEMA (16/25). Il peut s'agir d'ATSEM, d'AESH, de personnel administratif, d'encadrement, d'assistante sociale, d'IDE, de médecin (temps très partiels), ou encore de chauffeur accompagnateur.

⁷ Une des UEMA n'a pas répondu à cette question

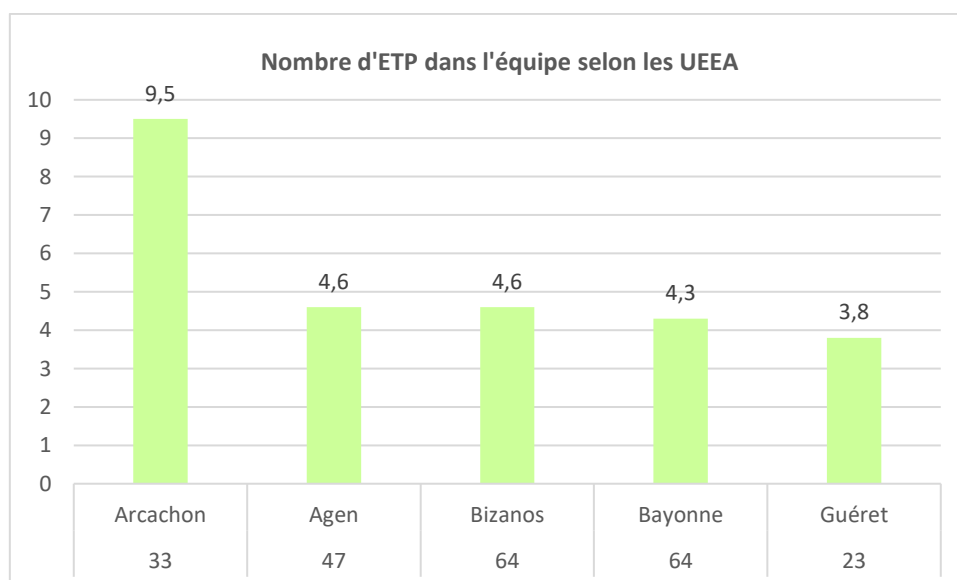


Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 - ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Dans les UEEA

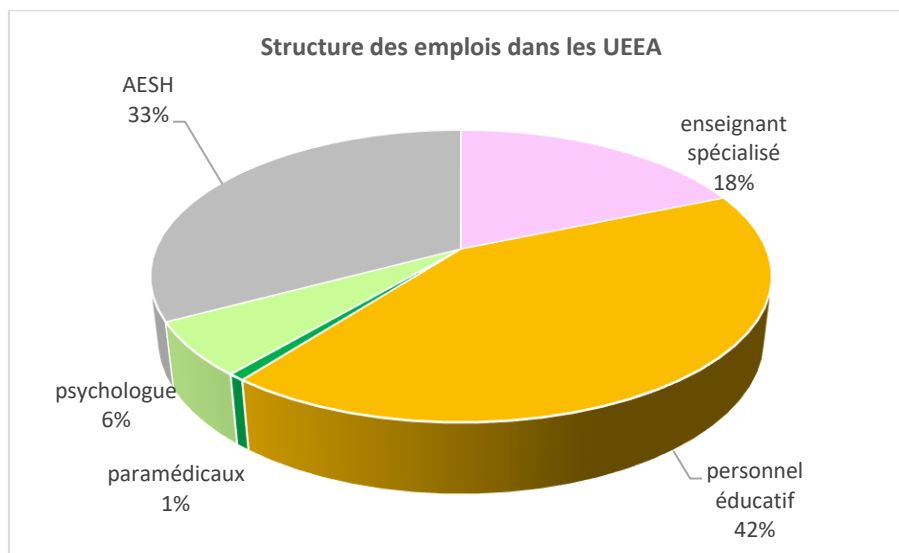
Les effectifs des professionnels des 5 UEEA de Nouvelle-Aquitaine représentent **26,8 postes en équivalents temps plein (ETP)**, soit en moyenne **5,4 ETP par unité**, avec des variations assez importantes. A noter : l'UEEA d'Arcachon, bénéficie du renfort de 5 AESH (1 collectif, 4 individuels).

Le cahier des charges des UEEA précise que ces unités seront constituées sur un modèle intégré associant : un enseignant spécialisé, un AESH collectif, un éducateur spécialisé, un accompagnant éducatif et social du secteur médico-social, **sans mentionner de taux d'encadrement minimal**.



Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 - ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Toutes les UEEA ont un enseignant spécialisé et du personnel éducatif, 4 sur 5 ont un psychologue et une seule du personnel paramédical (0,2 ETP). Toutes bénéficient d'au moins un AESH.

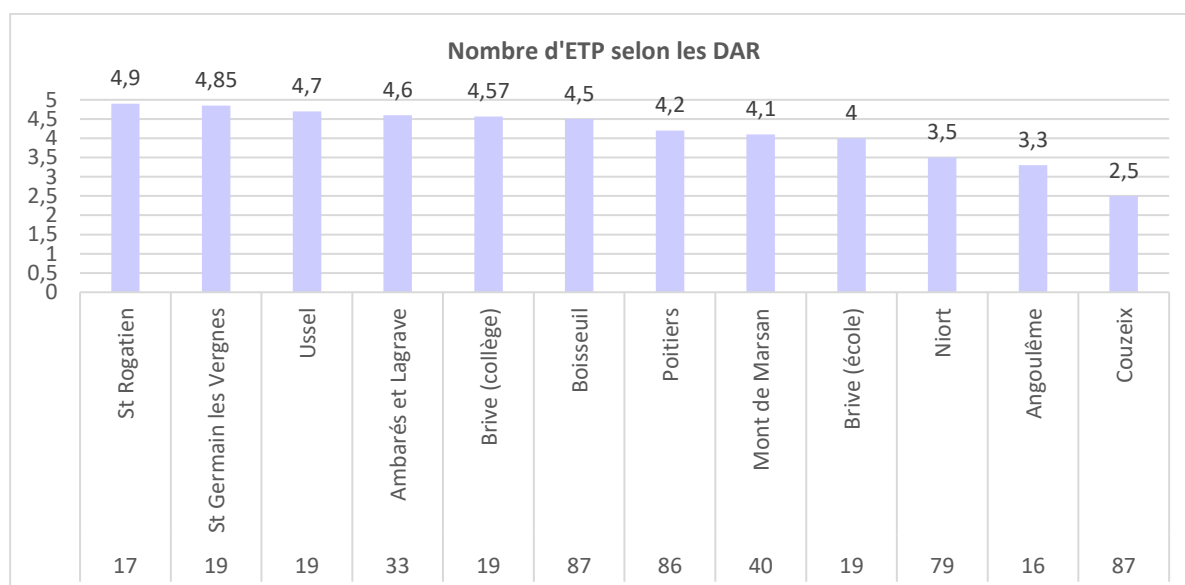


Source : enquête UEMA-UEEA 2022-2023 - ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Dans les DAR

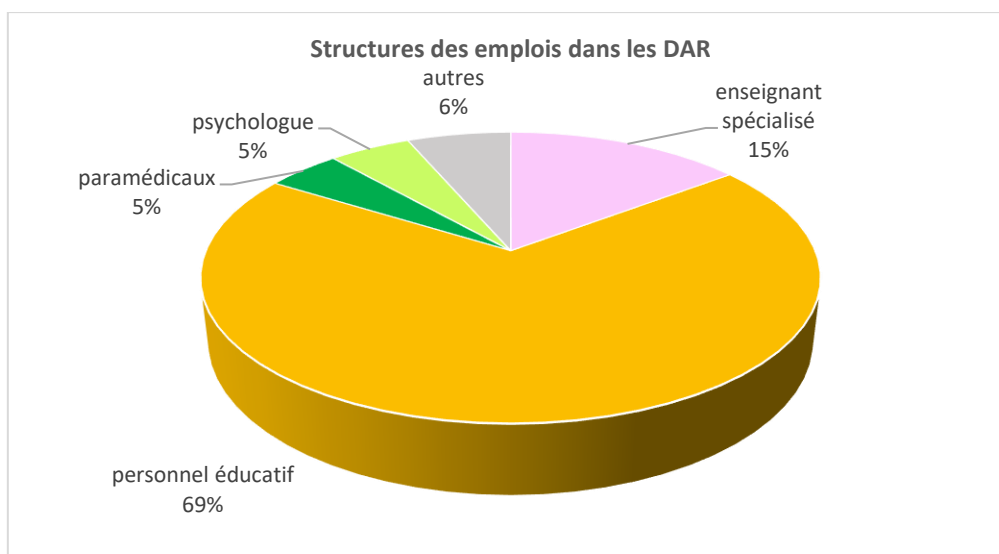
Les effectifs des professionnels des 12 DAR de Nouvelle-Aquitaine représentent **49,2 postes en équivalents temps plein** (y compris les mises à disposition), soit en moyenne **4,1 ETP par dispositif**. Parmi les 12 DAR, 7 bénéficient d'un enseignant spécialisé à temps plein et un à quart temps, 3 DAR ont des enseignants non spécialisés et 1 DAR ne signale aucun enseignant.

Le cahier des charges des DAR précise : l'enseignant, nommé dans l'école pour permettre le fonctionnement du DAR, n'est pas spécialisé mais bénéficie lors de sa nomination d'une formation et d'un accompagnement spécifique par l'équipe du service médicosocial compétente en autorégulation



Source : enquête DAR 2022-2023 - ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

Les personnels éducatifs sont très majoritaires, 2 ou 3 ETP par DAR, comme le prévoit leur cahier des charges.



Source : enquête DAR 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

De nombreux UEMA/UEEA et DAR font part de tensions concernant les ressources humaines, en premier lieu un turn-over important et des difficultés de recrutements en particulier pour les paramédicaux (orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute). Sont aussi avec parfois signalés des postes qui restent vacants ou qui ne sont pas financés (2 ou 3 unités ou DAR déplorent des moyens financiers insuffisants pour le fonctionnement de leur structure).

Ce contexte a un impact sur la mise en œuvre des missions de ces structures et peut entraver notamment le soutien à apporter lors des temps d'inclusion et la conduite d'évaluation fonctionnelle.

Le souci de maintenir un bon niveau de formation des équipes est bien présent. Les approches transversales permettant d'associer tous les acteurs sont souvent privilégiées : « *intérêt de **formations croisées** entre les acteurs EN, ESMS, partenaires et parents pour améliorer l'interconnaissance et comprendre les rôles de chacun* »

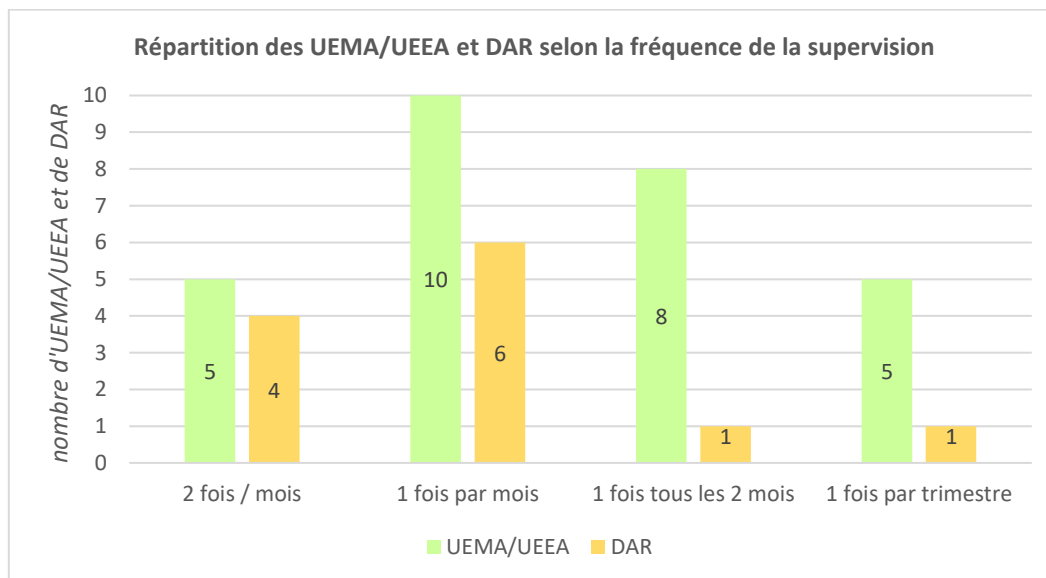
- Formation enseignants et agents de la commune pour créer une dynamique collective inclusive dès que le projet d'ouverture est acté ou à l'arrivée de nouveaux enseignants
- Temps de sensibilisation / formation continue au sein de l'école (connaissances TSA, outils de communication, particularités sensorielles, formation type PCMA⁸ pour la gestion des comportements problèmes...)
- Formation/ sensibilisation pour parents, ATSEM et personnel périscolaire.

⁸ Professional Crisis Management Association

Supervision

Un superviseur a été nommé dans **toutes les UEMA et UEEA⁹** ainsi que dans **tous les DAR**. Ce superviseur intervient au moins **une fois par mois** dans plus de la moitié des unités d'enseignement (54%) et dans 80% des DAR, comme le prévoit leur cahier des charges.

Toutefois, 13 unités bénéficient et 2 DAR d'un soutien moins fréquent.



Source : enquête UEMA-UEEA et DAR 2022-2023 ARS-CREAI Nouvelle-Aquitaine – exploitation : CREAI Nouvelle-Aquitaine

La qualité de la supervision et son efficacité sont reconnues comme un atout par la plupart des unités, « *supervision cohérente et porteuse de soutien* », « *supervision régulière qui permet l'ajustement et l'amélioration des pratiques* », elle permet « *d'aiguiller les professionnels de terrain, qu'ils appartiennent à l'EN ou au MS* ».

⁹ à l'exception d'une UEMA de Dordogne et d'une de Gironde qui n'a pas répondu à la question.

Perspectives et points de vigilance

L'analyse de l'activité des UEMA, UEEA et DAR durant l'année scolaire 2022-2023 a mis en évidence une bonne conformité globale aux cahiers des charges régissant ces unités/dispositifs. Leur déploiement sur l'ensemble des départements de la région permet d'apporter des réponses adaptées en termes de scolarisation à davantage de jeunes enfants avec TSA avec une forte augmentation des effectifs en UEMA-UEEA : 210 élèves (+ 21% par rapport à l'année scolaire précédente).

La plus-value apportée par les compétences spécifiques du médico-social, avec un plateau technique impliqué et motivé en intramuros fait consensus « *L'appui d'une équipe MS est un véritable atout pour pouvoir travailler sur le comportement d'élèves et diminuer les troubles du comportement afin d'être disponible dans les apprentissages. C'est une scolarité sur mesure qui prend vraiment en compte là où en est l'enfant, que ce soit au niveau cognitif, comportemental, fonctionnel... La scolarité est adaptée grâce à la connaissance des outils facilitateurs de consignes, de communication et comportemental* ».

La mise en place d'une UEMA/UEEA ou d'un DAR est un **projet qui implique toute l'école** et nécessite une bonne coordination entre médico-social et Education nationale, avec des temps dédiés à l'interconnaissance, une co-construction des objectifs et des accompagnements ainsi que le développement de projets transversaux école-ESMS autour du vivre ensemble et de l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Toutefois, la mise en œuvre de la dynamique inclusive peut parfois être moins efficiente selon les établissements scolaires. Le manque de temps pour le partage des pratiques éducatives et des adaptations pédagogiques peut constituer un obstacle au bon fonctionnement des UEMA/UEEA et à la compréhension de leur mission.

Par ailleurs, l'analyse de certains indicateurs appelle à une **certaine vigilance** :

- **La structure par âge** des enfants présents en UEMA lors de la rentrée montre un effectif croissant des enfants âgés de **5/6 ans** (75 enfants) qui sont donc dans leur dernière année de scolarisation en maternelle. Les **besoins à la sortie** de ces élèves vont devoir être anticipés. la **préparation concertée de la sortie** (professionnels / parents / MDPH) dès le début de la dernière année scolaire doit être généralisée (préparation déjà effective dans 27 unités sur 31).
- **L'âge à l'entrée en UEMA** : Moins de la moitié (47%) des enfants scolarisés en UEMA y sont entrés dès leurs 3 ans et pourront ainsi faire un cycle complet de scolarisation en maternelle. Ce pourcentage reste stable. Les délais nécessaires pour **établir un diagnostic** (y compris l'accès à un professionnel compétent pour poser ce diagnostic) et valider le dossier d'orientation restent souvent trop importants pour permettre une admission dès 3 ans.
- **Les conditions d'orientation vers les UEMA/UEEA et DAR** ne sont pas optimales partout et des améliorations sont attendues : mise en place de commission d'admission réunissant MDPH-EN et ESMS et harmonisation des critères d'admission.
- **Des listes d'attente** font état d'un total de **195 demandes** en juin 2023, dont 32% avaient été d'ores et déjà validées à cette date (en nette augmentation par rapport à l'année précédente). Cette augmentation des demandes montre que les UEMA sont de mieux en mieux repérées et que les situations d'enfants correspondant aux critères d'admission sont mieux identifiées. Toutefois, tous ne pourront pas être admis, ce qui pose la question de ce qui pourra être proposé à ces enfants « refusés » en UEMA/UEEA.
- Pour 26% des élèves, la durée des **trajets quotidiens domicile-école est d'au moins 1 heure**, durée très importante pour ces jeunes élèves. Ce taux ne se réduit pas malgré la création de nouvelles unités.

- La part des élèves scolarisés à **temps plein** s'élève à 84% en UEMA (en nette augmentation par rapport à 2021-2022 : 70%), à 64% en UEEA et à 83% en DAR. Il existe quelques situations particulières d'enfants à temps très partiel.
- **L'inclusion** des élèves des UEMA/UEEA sur les **temps de récréation et de restauration** est quasi-généralisée. Par contre, l'accès à **l'accueil périscolaire** n'est pas possible partout (pas possible dans 8 unités sur 31), ce qui peut mettre en difficulté les familles concernées. Un rapprochement avec les mairies est nécessaire dans les communes concernées pour travailler à la mise en place des conditions nécessaires à cet accueil.
- **L'inclusion dans les classes ordinaires** est plus ou moins développée selon les unités et nécessite de pouvoir s'appuyer sur la volonté partagée par les autres acteurs impliqués. En moyenne 80% des élèves d'UEMA et 90% des élèves d'UEEA bénéficient de ces temps d'inclusion, dont la durée augmente au fil de la scolarisation dans ces unités
- L'absence de **soutien des familles et/ou de la poursuite de l'accompagnement** pendant les congés scolaires est observée dans quelques unités/dispositifs. La possibilité de pouvoir apporter des réponses pendant ces périodes, en fonction des situations et de leur complexité, devrait être étudiée. Certaines unités évoquent des projets pour apporter un soutien sur les périodes de vacances.
- Bien que la très grande majorité (85%) des sorties des UEMA se fassent à 6 ans voire à 7 ans, seuls **30% des élèves ont accompli un cycle complet de 3 ans de scolarisation**. Si les entrées à 3 ans deviennent plus fréquentes, davantage d'enfants pourront bénéficier d'un cycle complet de trois ans.
- **L'orientation à la sortie des UEMA :**
 - 54% poursuivent leur scolarisation en inclusion (30% en ULIS)
 - L'accompagnement en SESSAD ne peut toujours être mis en œuvre à hauteur des besoins
 - 30% des élèves partent en IME mais ce projet était formulé pour 46% des élèves (soit 10 élèves qui n'ont pas y être admis)
 - Les orientations vers UEEA ne peuvent être concrétisées que pour 4 élèves sur 9. Les créations d'unités devraient permettre d'améliorer la réalisation de ces projets.

Notons qu'à la rentrée 2023, des nouvelles unités d'enseignement (3 UEMA et 4 UEEA) ainsi que 2 DAR sont venus mailler le territoire régional:

- UEMA : Brantome (24), Mérignac (33), Villeneuve sur Lot (47)
- UEEA : Saintes (17), Saint-Paul-Lès-Dax (40), Poitiers (86) et Panazol (87)
- DAR : DAR Lycée à Brive (19) et DAR école Léogeats (33)

Annexes

Les UEMA, les UEEA et les DAR de Nouvelle-Aquitaine – année scolaire 2022 – 2023

Département	Type unité	Nom de l'école	Commune de l'école	ESMS porteur	n° FINESS
16	UEMA	Ecole maternelle St Exupéry	COGNAC	IME LES VAUZELLES	160000394
16	UEMA	Ecole primaire Ronsard	ANGOULEME	IME Les Rochers	160003679
16	DAR	Ecole Jules Ferry	ANGOULEME	IME Desbrosses	160014833
17	UEMA	Ecole Maternelle Bernard Palissy	LA ROCHELLE	IME Port-Neuf Bateau bleu	170780829
17	UEMA	Ecole Marne l'Yeuse	ROYAN	IME les Côteaux	170026645
17	UEMA	Ecole maternelle Emile Combes	SAINTES	IME les Côteaux	170025761
17	DAR	Ecole primaire Josy Moinet	SAINT ROGATIEN	SESSAD UNAPEI 17	170016992
19	UEMA	Ecole de la Cité des roses	BRIVE	IME de Puymaret	190000518
19	UEMA	Ecole de la Jaloustre	USSEL	SESSAD Ripi Esi	190011775
19	DAR	Ecole primaire Jean Jaurès	USSEL	SESSAD Ripi Esi	190011775
19	DAR	Ecole élémentaire Michel Peyramaure	BRIVE	SESSAD Ripi Esi	190011775
19	DAR	Ecole primaire	SAINT GERMAIN LES VERGNES	IME Puymaret	190000158
19	DAR	Collège d'Arsonval	BRIVE	SESSAD TSA PEP 19	190010017

23	UEMA	Ecole Maternelle Alfred Assolant	GUERET	SESSAD Ripi-esi	190011775
23	UEEA	Ecole primaire Guéry Cerclier	GUERET	IME La Roseraie	230780090
24	UEMA	Ecole maternelle Pauline Kergomard	BERGERAC	IME Rosette Papillons Blancs 24	240000256
24	UEMA	Ecole maternelle Les Maurilloux	TRELISSAC	APEA (accueil pour enfants autistes)	240014233
24	UEMA	Ecole les Chênes verts	SARLAT	Pôle Enfance Roger Nouvel	240000380
33	UEMA	Ecole Jeanne d'arc Osiris	ARCACHON	SESSAD Bassin d'Arcachon	330043878
33	UEMA	Ecole du bourg	AMBARES	SESSAD les tournesols	330007477
33	UEMA	Ecole Anatole France	BORDEAUX	SESSAD Métropole Adapei	330043928
33	UEMA	Ecole maternelle "La Charmille"	CASTELNAU-DE-MEDOC	IME-SESSAD Beaulieu	330021288
33	UEEA	Ecole les mouettes	ARCACHON	SESSAD Saute-Mouton	330056144
33	DAR	Ecole la Gorp	AMBARES	SESSAD Les Tournesols	330007477
40	UEMA	Ecole Saint Médard	MONT DE MARSAN	SESSAD ADAPEI Landes	400008058
40	UEMA	Ecole Jules Barrouillet	SAINT PAUL LES DAX	SESSAD Landes Sud Océan	400009429
40	DAR	Ecole élémentaire Jean Moulin	MONT DE MARSAN	SESSAD Landes Sud Océan	400009429
47	UEMA	Ecole Simone Veil	AGEN	IME Les Rives du Lot ALGEEI	470000183

47	UEEA	Ecole Edouard Herriot	AGEN	IME Lalande	47000233
64	UEMA	Ecole Maternelle Lalanne	BILLERE	IME Castel de Navarre	640781563
64	UEMA	Ecole maternelle	BIZANOS	SESSAD Les Petits Princes	640011359
64	UEEA	Ecole Jean-Pierre Brana	BAYONNE	SESSAD AVA	640014528
64	UEEA	Ecole élémentaire	BIZANOS	IME Georgette Berthe	640781514
79	UEMA	Ecole des Coloriades	MONCOUTANT SUR SEVRES	GPA SSEFIS	7901015M
79	UEMA	Ecole maternelle Jean Jaurès	NIORT	SESSAD ADAPEI 79	790016224
79	DAR	Ecole primaire Pérochon	NIORT	SESSAD ADAPEI 79	790016224
86	UEMA	Ecole maternelle Jacques Prévert	JAUGNAY-MARIGNY	SESSAD TSA86 - AFG AUTISME	860010727
86	UEMA	Ecole Tony Lainé	POITIERS	SESSAD TSA86 - AFG AUTISME	860010727
86	DAR	Ecole élémentaire Pablo Neruda	POITIERS	SESSAD TSA86 - AFG AUTISME	860010727
87	UEMA	Ecole Condorcet Roussillon	LIMOGES	SESSAD Francis Lormier	870012648
87	UEMA	Ecole Gérard Philippe	LIMOGES	SESSAD PIERRE LOUCHET III	230003303
87	DAR	Ecole Guy Monnerot	BOISSEUIL	SESSAD Francis Lormier	870012648
87	DAR	Collège Maurice Genevoix	COUZEIX	IEM Gervais de Lafond APF	870000148

DISPOSITIFS ACCUEILLANT DES ELEVES AVEC TSA - *Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité n° 2021/21 du 15 novembre 2021*

Dispositif	Modalité de scolarisation	Profil indicatif
<p>Quel que soit le mode de scolarisation, le projet personnalisé de scolarisation (PPS) est défini par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) en accord avec les familles. De même, l'orientation est prononcée par la CDAPH également en accord avec les familles.</p>		
<p>Scolarisation individuelle avec aide humaine ou accompagnement d'un établissement ou service médico-social (ESMS), ou appui d'intervenants libéraux</p>	<p>La scolarisation est effective à plein temps dans la classe de l'élève. Sur décision de la CDAPH, un accompagnement personnalisé peut être proposé : aide humaine individuelle ou mutualisée par un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH), accompagnement médico-social (SESSAD par exemple) ou par des intervenants libéraux. La scolarité de l'élève s'inscrit dans les programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p>	<p>Élèves en capacité de mobiliser et de soutenir leur attention dans les activités d'apprentissage, dans l'accès à l'autonomie ou encore dans les activités sociales et relationnelles en bénéficiant d'un accompagnement adapté.</p>
<p>Scolarisation avec l'appui d'une Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS-TSA)</p>	<p>L'élève est scolarisé dans sa classe de référence et bénéficie de l'accompagnement discontinu du dispositif ULIS pour des temps de remédiation pédagogique. La scolarisation de l'élève s'inscrit dans les programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Une aide humaine individuelle est possible dans certaines conditions, de même que, le cas échéant, un accompagnement médico-social, sur orientation.</p>	<p>Élèves présentant des besoins spécifiques dans l'acquisition de leurs compétences sociales et scolaires, nécessitant des temps d'accompagnement complémentaires aux temps de classe.</p>

Dispositif d'autorégulation (DAR) ou école d'autorégulation	<p>Scolarisation des enfants dans la classe d'inscription qu'il fréquente majoritairement. Ponctuellement, il bénéficie de temps d'autorégulation dans une salle dédiée de l'école. Un accompagnement des élèves par une équipe d'un service médico-social en coopération avec l'équipe enseignante facilite l'inclusion scolaire. La scolarisation des élèves s'inscrit dans les programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p>	<p>Élèves de 6 à 11 ans autistes sans déficience intellectuelle sévère dont le niveau cognitif est souvent masqué par les troubles du comportement importants ou des troubles associés à l'autisme entravant leur accès aux apprentissages scolaires.</p>
Unités d'enseignement en élémentaire autisme (UEEA)	<p>Elève scolarisé dans une école élémentaire ordinaire, au sein d'une unité spécifique où coopèrent des professionnels de l'éducation nationale et d'un établissement ou service médicosocial. Des temps de scolarisation dans la classe de référence de chaque élève sont progressivement organisés. La scolarisation de l'élève s'inscrit dans un objectif d'acquisition des compétences dans le respect des programmes de l'éducation nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.</p>	<p>Élèves de 6 à 11 ans disposant d'un diagnostic d'autisme n'ayant pas acquis suffisamment d'autonomie, de langage et/ou présentant à un moment de leurs parcours des difficultés importantes dans leurs relations sociales, de communication, de comportement et de centres d'intérêt. Il s'agit notamment d'enfants pour lesquels l'accompagnement par une ULIS ou une aide humaine est insuffisant.</p>
Unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA)	<p>Élèves scolarisés à temps complet, au sein d'une école maternelle, dans une unité d'enseignement externalisée d'un ESMS (cf. infra) où sont organisées des actions pédagogiques et éducatives spécifiques grâce à la présence d'une équipe intégrée regroupant des professionnels de l'éducation nationale et de la structure médicosociale. Les élèves participent à des temps de scolarisation progressifs dans leur classe de référence et bénéficient de temps de socialisation au cours de leur journée de classe.</p>	<p>Élèves de l'âge des classes maternelles (3-6 ans) récemment diagnostiqués dont l'autonomie ne permet pas d'envisager encore une scolarité en classe maternelle ordinaire. Ces élèves peuvent être non verbaux et/ou présenter des comportements-problèmes fréquents.</p>

<p>Unités d'enseignement</p>	<p>Les unités d'enseignement créées au sein des ESMS (ou des établissements de santé) mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du projet personnalisé de scolarisation, au service du parcours de formation de l'élève.</p> <p>Le projet pédagogique de l'unité d'enseignement est inclus dans le projet d'établissement de l'établissement ou du service médico-social. Elle est implantée soit dans l'ESMS, soit dans un établissement scolaire, soit dans les deux.</p> <p>L'unité d'enseignement externalisée (en tout ou partie dans un établissement scolaire) est organisée afin de permettre aux élèves des temps d'inclusion dans leurs classes de référence ou la division correspondant à leur classe d'âge et au rythme de leurs apprentissages et de leur progression.</p> <p>Dans le cas même d'une unité implantée dans l'ESMS, des temps d'inclusion peuvent également être prévus pour les élèves concernés dans le cadre de la convention constitutive.</p> <p>La CDAPH peut décider d'une scolarité partagée avec un établissement scolaire.</p>	<p>Les unités d'enseignements sont créées pour les enfants et adolescents ne pouvant réaliser leur scolarité à temps plein dans une école ou un établissement scolaire, du premier ou second degré, en raison d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant et qui nécessite un séjour dans un établissement de santé ou un accompagnement par un établissement médico-social.</p> <p>Le PPS est défini par la CDAPH en accord avec les familles. Orientation par la CDAPH en accord avec les familles, le cas échéant à temps partagé entre l'unité d'enseignement et l'établissement scolaire.</p>
-------------------------------------	--	---

Listes des sigles

AESH	Accompagnant d'élève en situation de handicap
ARS	Agence régionale de santé
ATSEM	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles
CAMSP	Centre d'action médico-sociale précoce
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CH	Centre hospitalier
CP	Cours préparatoire
CRA	Centre de ressources autisme
CREAI	Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
DAR	Dispositif d'autorégulation
ES	Educateur spécialisé
ESMS	Etablissements et services médico-sociaux
HAS	Haute autorité de santé
IEN-ASH	Inspecteur Education nationale (adaptation de la scolarisation des élèves en situation de handicap)
IME	Institut médico-éducatif
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
PAG	Plan d'accompagnement global
PCPE	Pôle de compétences et de prestations externalisées
PIA	Projet individualisé d'accompagnement
PPS	projet personnalisé de scolarisation
RBPP	Recommandations de bonnes pratiques professionnelles
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
TSA	Troubles du spectre de l'autisme
UEEA	Unité d'enseignement élémentaire autisme
UEMA	Unité d'enseignement primaire autisme
ULIS	Unité localisée d'inclusion scolaire

